

XXII
Janvier
Février
1992

*Revue des diocèses
francophones de Belgique*

avec l'aide de la Direction générale de l'Enseignement,
de la Formation et de la Recherche du Ministère de la
Communauté française.

1

***la foi
et le temps***

LA FOI ET LE TEMPS

Revue bimestrielle des diocèses francophones de Belgique

Comité de rédaction :

Adolphe Gesché (UCL), Guy Harpigny (Directeur-Tournai), Paul Hennequin (Namur), Jacques Vermeylen (Malines-Bruxelles), Lambert Wers (Liège).

Conseil de rédaction :

André Defoux (Namur), Alice Dermience (Malines-Bruxelles), Emile Hribersek (Tournai), Michel Minon (Liège), Jean-Marie Sevrin (UCL), Guillaume de Stexhe, Jean-Marie Martou, Jean-Yves Quellec, Paul Vanbergen, Henri Wattiaux.

Secrétariat de rédaction :

Robert Delforge, rue des Jésuites 28 - 7500 TOURNAI - Tél. (069) 22 14 29

Administration : Henri Lepers

La Foi et le Temps, rue des Jésuites 28 - 7500 TOURNAI - Tél. (069) 22 14 29

ABONNEMENTS :

Belgique, Luxembourg :
normal F.B. 900
soutien F.B. 1.300
le numéro F.B. 225

C.C.P. 000-0509281-31 de « LA FOI ET LE TEMPS »,
28, rue des Jésuites, 7500 TOURNAI
ou
Banque de Bruxelles à Tournai
Compte 375-0000725-28 « LA FOI ET LE TEMPS »,
Tournai.

France et Communauté :
F.F.170

Centre de Chèques Bruxelles n° 5092.81 « LA FOI ET LE
TEMPS », 28, rue des Jésuites, 7500 Tournai (Belgique).

Autres pays :
F.B. 1.060

Par virement bancaire à :
« LA FOI ET LE TEMPS », 28, rue des Jésuites,
7500 TOURNAI.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur. La Revue paraît avec l'approbation des évêques francophones de Belgique.

La rédaction ne garantit pas le retour des manuscrits.

225
/ 13

*Revue des diocèses
francophones de Belgique*

***la foi
et le temps***

1
Janvier-Février 1992
XXII

LA FOI ET LE TEMPS

Janvier - février 1992

DOSSIER : L'Église en Wallonie

5 *Des enjeux de la régionalisation pour les chrétiens de Wallonie*

Joseph-L. PIRSON

Prêtre du diocèse de Namur, enseignant, aumônier européen sortant JECI-MIEC, président de Justice et Paix Namur.

Rue Courtenay, 20 à 5000 Namur.

L'identité wallonne ne peut être réductrice, elle est à vivre sans complexes, en solidarité avec d'autres régions, d'autres pays, d'autres continents.

9 *La réforme de l'État. Oser vivre en Wallonie et à Bruxelles*

Luc MARÉCHAL

Économiste, spécialiste de l'aménagement du territoire, membre du bureau GREF.

Rue de l'Abbaye, 4 à 5000 Namur.

Face aux bouleversements institutionnels de l'État belge depuis vingt ans, il convient de percevoir les enjeux des changements opérés pour l'organisation ecclésiale et pastorale. Cela signifie notamment la nécessité de construire un projet où se vivent des solidarités, où s'affirme une conception dynamique, non figée du pluralisme à divers niveaux, où peut s'annoncer la Bonne Nouvelle.

28 *Wallons et catholiques : quelques pierres d'attente sur un chemin difficile*

Micheline LIBON

Religieuse des sœurs de la Providence de Champion, docteur en Histoire, chef de travaux à l'UCL, département Histoire.

Chaussée de Namur, 196 à 5090 Leuze-Longchamps.

Une approche rigoureuse des relations entre mouvement wallon et catholiques depuis le début du siècle fait apparaître d'abord une histoire faite de méfiance du catholique, puis de difficultés à comprendre les revendications du mouvement flamand. Cependant la présentation de figures comme celle d'Élie BAUSSART et des fondateurs de Rénovation Wallonne (à côté de celle du chanoine LECLERCQ) permet de mieux comprendre les étapes préparatoires d'une évolution des mentalités.

40 *Des choix pour l'Église en Wallonie*

Tony DHANIS

Prêtre du diocèse de Tournai, théologien, président du CEFOC (Centre de Formation Cardijn) pour laïcs en monde populaire.

Rue Joseph II, 34 à 1040 Bruxelles.

Qu'il s'agisse du développement économique, de l'urbanisme, de l'identité culturelle, différents défis sont à relever par les chrétiens de Wallonie : en particulier aider à recréer le tissu social par les lieux de recherche de sens que sont les diverses communautés religieuses; proposer une spiritualité ouverte, témoigner sans peur ni triomphalisme d'un Dieu qui propose et n'impose pas, le Dieu de Jésus-Christ.

49 « *Église-Wallonie* ». *Pourquoi, Pour quoi faire ?*

Jean-Émile-HUMBLET

Docteur en droit, en économie industrielle, en sciences sociales. Ancien sénateur. Professeur retraité à l'ICHEC et à l'Université d'État de Mons.

Avenue de la Lasne, 26 à 1620 Genval.

Un des fondateurs d'Église-Wallonie explique, à partir d'une expérience de chrétien engagé en politique, les circonstances de la fondation de ce mouvement ecclésial. Aucun point litigieux n'est nié. Mais transparaît l'amorce d'un projet pastoral pour la Wallonie d'aujourd'hui et de demain : les chrétiens de Wallonie sont invités à prendre acte de leurs spécificités et à vivre leur engagement dans la densité d'une vie régionale sous divers aspects.

57 *L'évangile de Luc : bonne nouvelle pour les pauvres !*

Alice DERMIENCE

Laïque célibataire, docteur en Sciences religieuses, licenciée en Philosophie et Lettres, théologienne indépendante, exégète, membre du conseil et du bureau de l'A.E.T.C.B.Fr.

Rue du Batty, 12/002 à 1348 Louvain-la-Neuve

Depuis le Concile, on parle beaucoup des « pauvres » dans l'Église, tantôt en termes de charité-assistance, tantôt en termes de justice et de libération, de changement social. Les deux courants, complémentaires, peuvent se réclamer de l'Évangile. Marc et Matthieu, en effet, cautionnent l'aumône, sans exclusive. Par contre, Luc s'attache à présenter l'Évangile de Jésus-Christ comme une Bonne Nouvelle destinée en priorité aux « pauvres » ! Serait-il le premier « théologien de la libération » ?

73 *Une culture de la vie et de la paix : projet du Dieu de la Bible ?*

André WÉNIN

Docteur en Sciences Bibliques (Rome).

Rue du Presbytère, 2 à 5004 Bouge-Namur.

Une lecture attentive du premier récit de la création (Gn 1) permet de préciser comment l'auteur biblique voit d'une part le rêve du créateur pour le monde comme un désir de vie et de paix, et d'autre part la vocation de l'homme comme un appel à maîtriser la terre avec douceur, à l'image de Dieu. Mais il y a la violence. Aussi, Dieu pose une loi qui tend à en limiter le pouvoir destructeur et à garantir la vie de l'autre (Gn 9, 1-7). De ces textes sacerdotaux, ressort un double modèle d'humanité — le pasteur et le chasseur — qui peut être appliqué à l'ensemble des deux testaments, et en particulier à la figure de Jésus.

85 *Recensions*

J. PIRSON

Des enjeux de la régionalisation pour les chrétiens de Wallonie

Réaliser un dossier sur les conséquences de la régionalisation pour les chrétiens de Wallonie (mais aussi pour les chrétiens de Bruxelles et de la région germanophone) n'est pas une sinécure. D'une part, un grand nombre de citoyens se perdent dans les arcanes des évolutions juridico-politiques de l'État belge : réalité des régions mais aussi des communautés; débats qui expriment des conflits de compétences entre État central, régions ou communautés. D'autre part, il n'est pas aisé de se définir comme Wallon ou Bruxellois : un grand nombre de francophones restent attachés à la « belgitude »; d'autres, en particulier parmi les plus jeunes, estiment que l'appartenance wallonne relève d'un climat passéiste à l'heure de la construction de l'Europe.

Ajoutons à cette remarque le malaise vécu par des Wallons face à l'émergence d'une Flandre sûre d'elle-même et de ses conquêtes d'autonomie économique, culturelle et sociale, en particulier dans le monde catholique. Chez un certain nombre de catholiques, en effet, prévaut le sentiment d'être minoritaires dans la Wallonie nouvelle face au poids politique du parti socialiste. La récente communautarisation du secrétariat de l'enseignement catholique traduit cependant une espèce de cours inéluctable des choses, elle mérite une mise à distance, pour aboutir à un changement maîtrisé et des attitudes positives.

Les relations à la France, si proche et si différente à la fois, se vivent souvent dans un double courant d'attraction-répulsion : les uns rêvent à la limite de fusion de la Wallonie dans l'État français ; les autres nourrissent une répulsion dans laquelle l'imaginaire identifie le Français à Coluche et ses histoires belges ou, à tout le moins, à « l'impérialisme parisien ».

Or une identité est complexe, elle ne se construit pas simplement sur des stéréotypes, elle n'est pas réductrice (Wallon ou Belge, ou Européen, ou citoyen du monde). Elle est faite de racines culturelles et sociales, de mémoire vivante mais aussi et surtout de signes et de symboles par lesquels au présent nous construisons et affirmons notre identité sans complexes et sans agressivité (1).

Cette identité est d'autant plus complexe qu'elle se vit aux marches d'espaces géographiques culturels différents (proximité de la France mais aussi de l'Allemagne et des Pays-Bas), qu'elle se traduit dans des sensibilités très différentes (de Verviers à Mouscron, de Wavre à Arlon) et qu'elle se nourrit depuis plus d'un demi-siècle de l'apport de cultures nouvelles (italienne au départ, mais aussi aujourd'hui turque ou maghrébine). Cela nous incite à refuser les schémas trop faciles et à proposer une approche pastorale différenciée en fonction des particularités des sous-régions (monde rural ou urbain, zones de vieilles industries ou de nouvelles technologies, etc...).

Les chrétiens de Wallonie vivent aujourd'hui la confrontation à un phénomène irréversible que l'on nomme régionalisation. Vont-ils le vivre de manière passive, comme un phénomène regrettable ? Vont-ils au contraire saisir cette régionalisation comme la chance de rapports nouveaux, d'une coopération plus vraie dans un partenariat entre Flamands, Wallons et Bruxellois (sans oublier la minorité germanophone) au sein d'une Europe en construction ?

La question est posée. Elle vaut du reste également pour la confrontation à d'autres religions (essentiellement l'Is-

(1) On lira à ce propos avec profit le récit de Christine BONBOIR, coopérante wallonne en Bolivie dans la revue TOUDI, Quenast, 1990, pp. 388-395.

lam) et à la laïcité : il existe une peur de perdre l'appui du pilier institutionnel catholique (enseignement, santé, culture, syndicat...) fortement animé par la présence flamande. Comment, par exemple, vivre au quotidien face à une tradition monopolistique d'un parti dans certaines communes ? Il est à remarquer également du côté laïque une peur du retour en force d'intégrismes religieux, peur qui n'est pas sans fondements d'ailleurs.

La peur cumulée avec le repli sur soi n'a certes jamais engendré d'actions positives, mais il est important d'être attentif aux diverses attitudes et mentalités en présence, avec la rigueur nécessaire et la pointe d'humour qui dédramatise. Il s'agit d'engendrer sans tarder les comportements nouveaux qui permettent de répondre aux défis de notre temps : comment témoigner du Dieu de Jésus-Christ dans une région en transformation, dans le nouveau cadre européen, en solidarité avec les jeunes Églises du Tiers-Monde ?

Le dossier qui suit ne prétend pas répondre à toutes les questions. Il y manque des éléments d'analyse économique qu'un fâcheux concours de circonstances ne nous a pas permis de recevoir en temps voulu. La démarche proposée ici rejoint les réflexions élaborées dans d'autres contextes, notamment à propos des racines chrétiennes de la Catalogne (2) et, en ce sens, elle dépasse la perspective locale ou purement contextuelle pour rejoindre d'autres expériences où le sens de l'Église universelle doit aussi s'incarner dans des expériences locales diversifiées (3).

Dans une approche des réformes institutionnelles de l'État belge, Luc Maréchal pose la question des adaptations à réaliser et des changements de mentalité nécessaires pour s'inscrire comme citoyens et chrétiens responsables en Wallonie ou à Bruxelles. Micheline Libon met en évidence différentes attitudes de catholiques wallons au cours du siècle qui s'achève : un effort de mémoire indispensable pour comprendre les enjeux présents.

(2) *Arrelles cristianes*, traduit pour Église-Wallonie sous le titre « Racines chrétiennes de Catalogne », Barcelone, 1987; Rixensart, 1989.

(3) Nous renvoyons à ce propos à la récente encyclique du pape Jean-Paul II, *Redemptoris Missio* (1991).

Dans une réflexion plus théologique et pastorale, Tony Dhanis livre quelques enjeux pour la Wallonie et la façon pour l'Église d'y incarner et annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ.

Enfin Jean-Émile Humblet, à partir d'une longue expérience de chrétien engagé dans les sphères politiques et sociales de Wallonie, explique les circonstances de la fondation et du développement d'Église-Wallonie.

L'ensemble de ces articles ne prétend pas trancher toutes les questions (4) mais n'évite pas certains points litigieux. Il s'agit en définitive, pour chacun, de s'informer, d'échanger avec d'autres, et, pour nous tous, sans polémique ni passion exacerbée, de nous resituer comme Église en Wallonie, en solidarité avec d'autres d'ici et d'ailleurs. Cela mériterait d'être prolongé dans une réflexion sur les enjeux économiques et sociaux, mais aussi sur les différentes vagues d'immigration qui ont marqué et marquent l'histoire de nos régions. Cela nécessiterait un autre dossier. Nous nous sommes limités ici volontairement à divers aspects de la régionalisation et à ses implications pour les chrétiens de Wallonie.

Joseph PIRSON

(4) Outre les aspects socio-économiques, nous pensons au déplacement du religieux dans la société contemporaine, aux attitudes des jeunes, à la problématique interculturelle et interreligieuse.

L. MARÉCHAL

La réforme de l'État. Oser vivre en Wallonie et à Bruxelles (*)

En vingt ans, la Belgique a basculé; au point qu'on pourrait parler d'une ancienne et d'une nouvelle Belgique : avant et après 1970, date de la première série de révisions de la Constitution fondant cette nouvelle Belgique. Ainsi A. Mean, auteur d'un livre éclairant sur cette tranche de l'histoire nationale (1), fait-il débiter son ouvrage par une savoureuse recherche en paternité d'une phrase attribuée à Gaston Eyskens en 1970 : « La Belgique de papa a vécu »; quel qu'en soit l'auteur, à la fois elle ferme une époque et en ouvre une autre.

Si le propos de cet article est de présenter le nouveau contexte institutionnel et ses enjeux, il faut rappeler que si la régionalisation et la communautarisation sont la partie la plus visible de l'évolution actuelle de l'État belge, celle-ci a d'autres facettes qu'on ne peut oublier :

— le questionnement sur la monarchie, tant au sein du mouvement wallon qu'à l'intérieur de l'appareil politique (cfr le refus du Roi de sanctionner et de promulguer la législation autorisant l'interruption volontaire de grossesse);

(*) Rédaction de l'article clôturée en mai 1991.

(1) André MEAN, *La Belgique de papa. 1970 : le commencement de la fin*, Bruxelles, Pol-his., 1989, 223 pp.

- l'extension de la communauté européenne en territoire et en compétences (le « marché unique »);
- la modification des poids respectifs des trois pouvoirs : intervention croissante du judiciaire (par exemple dans les conflits du travail), la perte d'influence du législatif au profit de l'exécutif (que ce soit sur le plan national, communautaire ou régional). Et en sus, au sein de l'exécutif, tiraillements dans l'attelage cabinets ministériels-administrations.

I. UNE CONSTITUTION REMISE SUR LE MÉTIER

La Constitution belge a connu peu de modifications (2). Celles-ci peuvent être regroupées en deux grandes « vagues ». D'une part, celle des années 1893 et 1920-1921 qui permit de passer du suffrage unitaire au suffrage universel tempéré par le vote plural pour aboutir au suffrage universel pur et simple, d'autre part, à partir de 1970, celle qui opère la réforme de l'État. Cette dernière s'est effectuée (et est en train de s'effectuer) en trois étapes, à chacune desquelles correspondent, d'une part, des modifications de la Constitution, et d'autre part, l'adoption de lois et d'arrêtés qui mettent en œuvre ces modifications.

Entreprise en 1970, la première étape se caractérise au niveau constitutionnel par la création de quatre régions linguistiques (française, néerlandaise, allemande, bilingue : Bruxelles-capitale), de trois communautés culturelles (française, néerlandaise, allemande) et de trois régions (wallonne, flamande et bruxelloise), les régions linguistiques servant d'assises territoriales aux communautés et aux régions.

La mise en place des trois régions ne rencontrant pas d'accord politique — les communautés étaient voulues par les Flamands, les régions par les Wallons —, une loi ins-

(2) On procédera nécessairement à un survol très rapide. Pour plus de détails, on se reportera à l'ouvrage de référence rédigé par Jacques BRASSINNE, *Les nouvelles institutions politiques de la Belgique*, Dossiers du CRISP, n° 30, 1989. Plus synthétique mais également bien documenté, André MEAN, *Comprendre la Belgique fédérale. Les nouvelles institutions*, Bruxelles, Éditions de La Libre Belgique, 1989, 70 pp.; ainsi que, Interrégionale wallonne de la FGTB, *Une révolution nommée fédéralisme*, 1989, 79 pp., où l'accent est mis sur les aspects économiques et budgétaires.

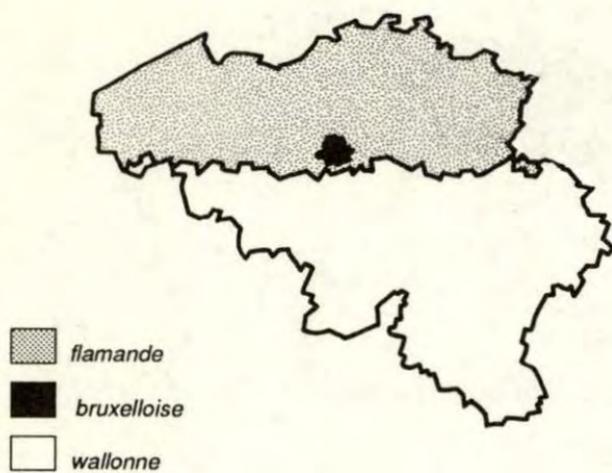
Régions linguistiques



Recomposer le puzzle territorial

Régions (politiques)	Flamande	Bruxelloise	Wallonne
Communautés			
Flamande			
Française			
Germanophone			

Régions



Communautés



taurant une *régionalisation provisoire* fut adoptée le 1^{er} août 1974. Connue sous le nom de la loi Perin-Vandekerchove, elle créait trois conseils régionaux (wallon, flamand, bruxellois), parlements émettant des avis non contraignants, et des comités ministériels régionaux composés de ministres du gouvernement national. Pendant ce temps, les communautés culturelles, pour leur part, commencent à fonctionner dans une structure définitive. Cette période est celle d'un véritable laboratoire, une phase d'expérimentation pour la réforme de l'État.

Débutant en 1980, à travers des dispositions tant dans le registre constitutionnel que dans le domaine législatif, la deuxième étape se caractérise par la *mise en place définitive du nouveau système « fédéral »*, à l'exception de la Région bruxelloise, du système des assemblées nationales, etc., qui feront l'objet de l'étape suivante (3).

Concrètement, les Communautés française, flamande et germanophone ainsi que les Régions wallonne et flamande (celle-ci fusionnée avec la communauté) se mettent à fonctionner : elles sont pourvues d'exécutifs et de législatifs autonomes qui, respectivement, gèrent et légifèrent; des administrations sont constituées.

A partir de 1988, on entre dans la troisième étape de la réforme de l'État. Au sein de celle-ci, le jargon politique distingue des *phases*.

La déclaration gouvernementale, prononcée le 10 mai 1988 par le Premier Ministre W. Maertens, fixe les objectifs de cette étape, notamment :

- élargissement des compétences des régions et des communautés et adaptation du système de financement de celles-ci;
- élection directe des membres de tous les conseils (les « parlements » régionaux et communautaires; seuls les

(3) Fédéral entre guillemets, car le fait de savoir si l'on est dans un tel système est l'objet de discussions (voir notamment le début de l'article de Béatrice HAUBERT et Pierre VANDERNOOT, *La nouvelle loi de réformes institutionnelles du 8 août 1928*, dans *Administration publique*, 1988, pp. 211-267); à certains égards on peut dire qu'on se situe à la fois en deçà et au-delà du fédéralisme.

membres des Conseils de la Communauté germanophone et de la Région bruxelloise le sont actuellement (depuis 1973 pour le Conseil de la communauté culturelle allemande, — ainsi appelé à l'époque —, depuis 1989 pour le Conseil de la Région bruxelloise), adaptation du système bicaméral, etc.;

- statut à part entière pour la région de Bruxelles-capitale;
- organisation d'une meilleure coopération entre les communautés, les régions et l'État central.

Pour réaliser ce vaste programme, trois phases sont envisagées. Actuellement, tout le débat porte sur la troisième phase, celle pour laquelle la déclaration gouvernementale était la plus allusive.

Cette période voit s'opérer d'importants transferts de compétence du national vers le communautaire (principalement l'enseignement) et le régional (les routes et autoroutes, les voies hydrauliques et les transports). Elle se caractérise également par la mise en place de la Région de Bruxelles-capitale.

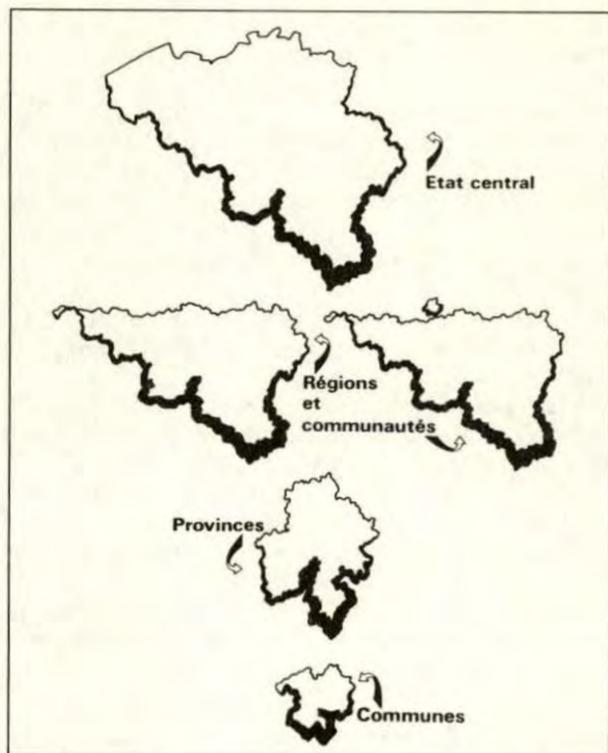
II. LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL ACTUEL

L'édifice institutionnel belge est constitué par :

- l'État central;
- la Communauté germanophone;
- la Communauté flamande et la Région flamande fusionnées;
- la Communauté française;
- la Région de Bruxelles-capitale;
- la Région wallonne;
- les provinces;
- les communes.

Chacun des niveaux, régional, communautaire et central, est doté d'un exécutif et d'un législatif. Chacun de ces niveaux est, dans les limites de ses compétences, autonome (il n'est pas soumis à l'autorité d'un autre). Le judiciaire reste national; la nouveauté en ce dernier domaine réside en l'apparition d'une nouvelle instance : la Cour d'arbitrage qui traite des conflits de compétence entre les niveaux et auprès de laquelle les particuliers peuvent faire appel pour juger de la constitutionnalité des lois et règlements.

L'énoncé des *compétences* régionales et communautaires et de celles du pouvoir central constitue une énumération longue et une description frisant la casuistique. Nous reproduisons ci-après la présentation synthétique qui en est faite dans le « Vade-mecum du Ministère de la Région wallonne » (4).



En résumé, sous l'angle des compétences, les communautés ont vu celles-ci s'élargir en trois bonds (en 1970 la culture au sens traditionnel, en 1980 les matières « personnalisables », en 1988 l'enseignement), les régions en deux bonds (en 1980 et en 1988 avec l'apport des infrastructures des communications et des transports).

(4) *Vade-mecum de la Région wallonne*, Ministère de la Région wallonne, Chancellerie. Nous y avons ajouté quelques informations (N.D.A.).

Compétences des Régions

On peut regrouper en quelques grands blocs les compétences qui leur assurent la maîtrise de leur sol et de leur devenir socio-économique. Localisées sur leur territoire respectif, ce sont des compétences exclusives ou partagées, généralement avec l'État central.

- Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation urbaine, politique foncière : compétence exclusive.
- N.D.A. : Monuments, sites et fouilles.
- Politique économique propre, de même que l'exploitation des ressources naturelles et des nouvelles technologies, ainsi qu'une large maîtrise de l'énergie et de l'emploi.
- Travaux publics et transport (N.D.A. : sauf S.N.C.B. et Sabena).
- Politique du logement : compétence exclusive.
- Politique de l'eau.
- Conservation de la nature, environnement et vie rurale.
- Tutelle sur les pouvoirs locaux et financement de leurs missions.
- Dans les matières de leur compétence, création de services décentralisés, d'établissements ou d'entreprises et prises de participations en capital.
- Aides de toutes natures et recherche scientifique dans les matières de leur compétence.
- En matière de relations extérieures, possibilité de nouer des relations de coopération bilatérale avec d'autres régions ou pays et de conclure des traités internationaux, dans des matières régionales et avec l'accord du gouvernement central.

Compétences des Communautés

- Culture au sens traditionnel du terme, en compétence exclusive : beaux-arts et patrimoine culturel, langue, audiovisuel, sports, tourisme et loisirs, formation.
- Depuis le 1^{er} janvier 1989, l'enseignement (sauf l'obligation scolaire, les pensions et les conditions minimales de délivrance des diplômes).
- Matières dites « personnalisables » : hôpitaux, aide sociale, éducation à la santé et médecine préventive, protection de la jeunesse, politique du 3^e âge,...

- Gestion des institutions unilingues propres situées sur le territoire de Bruxelles-capitale.
- Aides spécifiques et recherche scientifique dans les matières de leur compétence.
- Possibilité (comme les Régions) de nouer des contacts bilatéraux et de signer des traités, avec l'accord de l'État central.

Compétences du Pouvoir central

D'une manière générale, le Pouvoir central conserve les Départements dits « d'autorité » (les matières qui relèvent des fonctions « traditionnelles » de l'État. N.D.A. : justice, police, armée, monnaie), les missions qui assurent le maintien d'une solidarité nationale (N.D.A. : la sécurité sociale), le pouvoir normatif général ainsi que les compétences résiduelles (non explicitement attribuées par la loi).

Les budgets

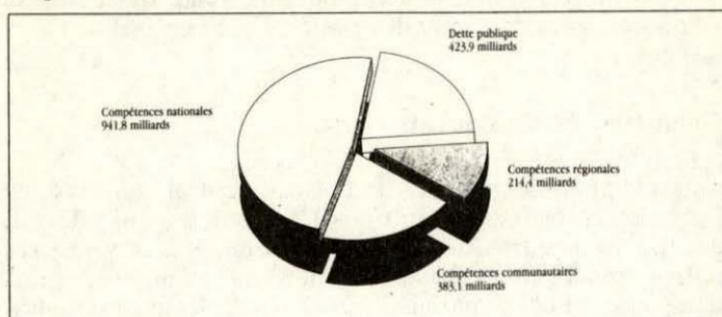
Tout cet édifice ne signifie rien sans des moyens d'action au service d'objectifs politiques, moyens principalement financiers. Le récent conflit sur la place de l'enseignement dans notre société illustre l'acuité et l'importance du volet financier de la réforme de l'État (5). Pour visualiser les moyens dont disposent communautés et régions, citons quelques chiffres :

- avec le transfert de compétences de 1988, les montants financiers mis à la disposition des régions et des communautés sont passés de 150 à 600 milliards; en contrepartie, ceux à la disposition de l'État central passent de 1 400 à 950 milliards (sans compter les charges de la dette publique : plus de 400 milliards);
- le budget de la Région wallonne est de près de 100 milliards de francs (80 en application des mécanismes

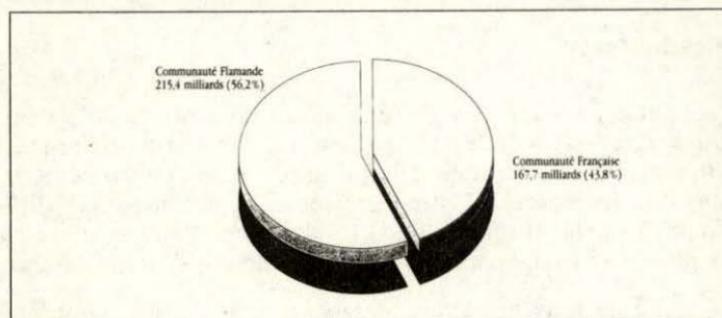
(5) Les lois de financement des régions et des communautés mettent en œuvre des mécanismes particulièrement complexes, surtout jusqu'à l'an 2000 durant une période transitoire. On trouvera une analyse détaillée dans l'ouvrage déjà cité de Jacques BRASSINNE; pour une présentation plus synthétique, se reporter à Marc INSTALLÉ, Michel PEFFÈRE, Réginald SAVAGE, *Le financement des Communautés et des Régions*, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1240-1241, 1989, 91 pp.

Le budget de l'État (1989)

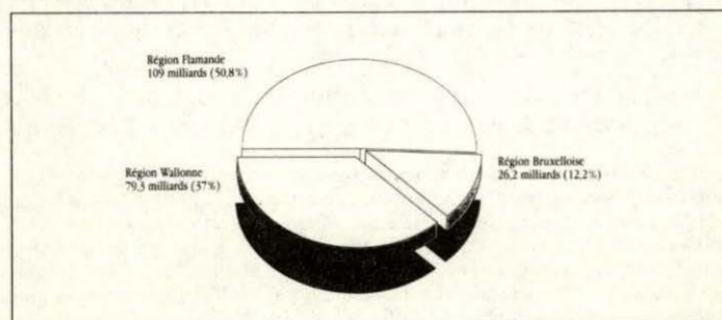
Répartition entre niveaux de pouvoir



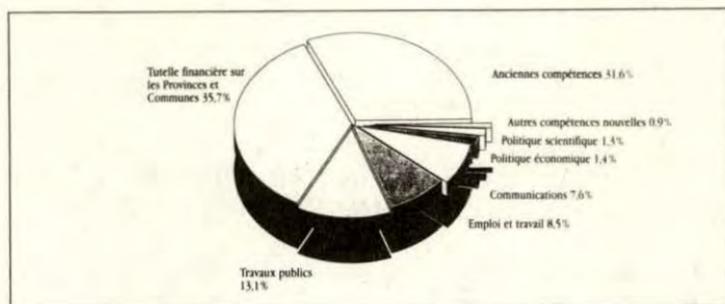
Répartition entre les Communautés Flamande et Française



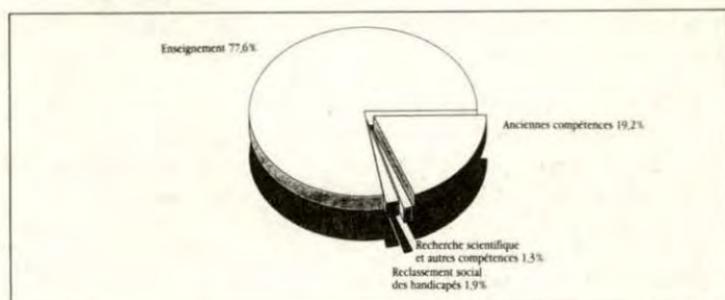
Répartition entre les Régions Flamande, Bruxelloise et Wallonne



Répartition des dépenses au sein du budget de la Région wallonne



Répartition des dépenses au sein du budget de la Communauté française



Source : Interrégionale wallonne de la FGTB, *Une révolution nommée fédéralisme*, 1989, 79 pp.

« automatiques » de financement, 20 de recettes régionales provenant en particulier de la possibilité dont dispose la Région de lever des impôts régionaux;

- le budget de la Communauté française est de près de 157 milliards; la Communauté ne peut prélever l'impôt et donc n'a que peu de maîtrise de ses recettes (d'où, pour rappel, la revendication formulée, lors de la crise de l'enseignement, d'une modification des lois de financement et le transfert de fonds régionaux wallons et bruxellois au profit de la Communauté française).

Dans l'édifice institutionnel présenté en entrée, l'un ou l'autre palier prendront une importance relative plus forte; en y ajoutant l'Europe, ne peut-on prendre comme scénario de réflexion : — Europe

— Régions - Communautés

— Communes ?

III. UN PAYSAGE INSTITUTIONNEL ENCORE MOUVANT

La réforme de l'État n'est pas encore terminée, la troisième phase de la troisième étape est en pleine gestation, avec, au centre du débat politique, le rôle et la composition du sénat, lequel assure, dans la plupart des systèmes fédéraux, la représentation des composantes fédérées, ainsi que les compétences des régions et communautés pour les relations extérieures (notamment leur représentation dans les organes de la C.E.E.).

Une quatrième étape n'est pas exclue. Mais ici on sort de la chronologie établie par la lecture du passé ou balisée par les accords politiques pour l'avenir. Cette quatrième étape — et son contenu et son principe même sont variables selon les familles politiques ou les mouvements — pourrait comporter une renégociation, sur le fond, du financement des régions et des communautés ainsi que de nouveaux transferts de compétence. Le plus important de ces transferts serait celui qu'envisage une grande partie de la classe politique et des mouvements flamands : la sécurité sociale (6). Importance à un double titre : financière (la contribution de l'État central à celle-ci est de 500 milliards, soit plus de la

(6) Voir à ce sujet : Simon LEBLANC, « La fédéralisation de la sécurité sociale », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1281-1990, 62 pp. L'auteur y dresse un tableau des positions à ce sujet. Ainsi, du côté flamand, seuls les acteurs appartenant au monde socialiste « sont inconditionnellement hostiles à toute idée de fédéralisation de la sécurité sociale » (p. 26). On notera ainsi que Caritas Catholica Vlaanderen s'est prononcé en janvier 1988, dans un mémorandum au formateur et au nouvel exécutif flamand, pour une communautarisation des soins de santé. Du côté francophone, il y a « quasi-unanimité pour repousser toute idée de fédéralisation de la sécurité sociale », sauf J. Happart qui estime que ce n'est pas un sujet tabou. La FEB (Fédération des Entreprises de Belgique) est hostile à cette fédéralisation.

moitié du budget de l'État central) et politique. Des observateurs estiment en effet que la sécurité sociale est le dernier pilier de la solidarité nationale; en dehors de celui-ci, il ne reste plus guère d'éléments fonctionnels fondateurs de la Belgique.

Parallèlement au débat lié à la réforme de l'État, s'en développe un autre, interne celui-là aux francophones : Communauté française-Région wallonne.

On sait que la Flandre a opté pour une fusion de la Communauté et de la Région : ce n'est pas le cas des francophones. Aussi parle-t-on d'une asymétrie des institutions. Plusieurs facteurs expliquent celle-ci :

- le poids de Bruxelles-capitale (les 19 communes) dans la Communauté flamande et dans la Communauté française fusionnée avec la Région wallonne est très différent : on compte d'une part 800.000 Bruxellois francophones pour 3.200.000 Wallons, et d'autre part 200.000 Bruxellois néerlandophones pour 5.800.000 Flamands (7);
- pour le mouvement flamand, Bruxelles est une terre à reconquérir; pour le mouvement wallon, Bruxelles a été le siège d'un pouvoir politique et économique qui n'a pas su garantir le développement et mener la reconversion de la Wallonie;
- pour le mouvement flamand, la communauté a été l'outil institutionnel majeur, reflétant la dimension culturelle de la revendication flamande; pour le mouvement wallon, cet outil fut la région, laquelle reflète la dimension économique de la revendication.

De nombreux scénarios ont vu ou voient encore le jour; toujours schématiquement représentés :

(7) De son côté, M. Quévit développe le déséquilibre financier et fiscal entre Bruxelles et la Wallonie (M. Quévit, *Communauté-Région : la fusion inéquitable*, dans *L'Écho de la bourse*, 29-11-1990. C'est le déséquilibre dans les subsides culturels au sein de la Communauté française, au détriment de la Wallonie, qui avait déjà conduit au « Manifeste pour la culture wallonne » reproduit dans le dossier consacré à ce manifeste dans *La revue nouvelle*, janvier 1984).

- la fusion sur le pôle régional : le mouvement « Wallonie, région d'Europe », J. Happart, R. Collignon, etc.;
- la fusion sur le pôle communautaire : la proposition déposée en 1986, par les mandataires libéraux, de décret « relatif à l'exercice par les organes de la Communauté française des compétences des organes de la Région wallonne », le regroupement de la Région wallonne et de la Communauté française dans une « Communauté wallonne » (G. Deprez, en décembre 1989); selon le professeur Delperée de l'U.C.L., récemment, la Belgique devrait se composer d'un État, d'une région (Bruxelles-capitale), de trois communautés (flamande, germanophone et « franco-wallonne »);
- le maintien de la distinction entre Communauté française et Région wallonne (Ph. Moureaux, à partir d'une analyse bruxelloise), ce maintien n'excluant pas des transferts de compétence, des associations entre Région et Communauté ou encore une régionalisation des imputations budgétaires au sein du budget de la Communauté (8).

IV. QUELQUES ENJEUX

Sans entrer dans une analyse comparative fouillée, le décalage entre la géographie de l'institution Église et le nouveau paysage institutionnel belge est frappant. Au niveau épis-

(8) Seuls quelques noms ont été repris, ils le sont à seule fin d'illustrer les différents scénarios, sans souci d'exhaustivité. D'autres niveaux du paysage institutionnel sont aussi en question, ou, à tout le moins, discute-t-on de leur fonction : par exemple les provinces. En 1977 le Pacte d'Egmont n'avait-il pas audacieusement créé les sous-régions voulant ainsi coller à la réalité du terrain ? Les coups de boutoir du mouvement flamand n'ont pas permis à ce pacte de se réaliser (voir A. MEAN, *op. cit.*, pp. 191-197). Récemment, des députés socialistes ont proposé de les intégrer dans la structure communautaire, permettant par ce biais de donner à la communauté une capacité d'autonomie dans ses recettes. Plus fondamentalement les provinces ont-elles encore un sens dans le nouvel édifice institutionnel entre les régions et les communes fusionnées et dans un territoire où les distances en temps ont considérablement diminué ? Caricaturalement : sont-elles les rouages d'une structure régionale décentralisée (rôle qu'elles ont joué par rapport au gouvernement central dès l'indépendance) ? sont-elles les bastions de féodalités locales qui préservent de cette façon leur pouvoir face à la région ?

copal, la structure est de type provincial pour les évêchés (avec des correctifs pour tenir compte de l'éclatement du Brabant : des « vicaires généraux » pour les Brabant wallon et flamand et pour Bruxelles-capitale), et de type unitaire, centré sur Bruxelles et la Flandre, pour l'archevêché (Malines-Bruxelles). A ce niveau, « la Belgique de papa n'a pas vécu ». Pour les organisations catholiques de toute nature, la structure territoriale de base est le modèle communautaire, les communes germanophones étant la plupart du temps intégrées à la structure francophone.

Il y a donc un double retard : le premier par rapport au fait institutionnel (particulièrement la structure épiscopale), le second par rapport au fait wallon (et bruxellois), qui demeure noyé dans le modèle communautaire.

Pour les chrétiens de Wallonie et de Bruxelles, il y a donc une adaptation à réaliser sur le plan institutionnel

La difficulté réside en ce que le paysage institutionnel n'est pas stabilisé : ils doivent s'adapter à quelque chose de mouvant.

En outre, bouger ou ne pas bouger, c'est déjà prendre position. Ainsi, il y a grand danger que l'attitude actuelle de l'Église ne l'amène, comme souvent dans ce domaine, à être à la traîne, et à subir les événements, et, par cette inertie, à paraître appuyer les tendances les plus conservatrices, c'est-à-dire celles qui en toute occasion freinent la réforme de l'État.

On sait qu'une vision éthérée et manichéenne de l'universalisme chrétien a été un frein puissant à la prise en compte des idées régionalistes dans le monde chrétien wallon. Pour les nouvelles phases de la réforme de l'État et dans le débat communauté-région, le risque est grand qu'elle veuille contrebalancer ce qui lui apparaîtrait comme un péché contre l'universalisme en associant régionalisme wallon et repli sur soi (donc égoïsme).

Servir uniquement d'autres causes. Une des constantes de l'histoire wallonne depuis l'aube des mouvements wallons est le fait que la Wallonie paraît être l'instrument d'autres causes.

Ainsi, l'Assemblée wallonne, fondée avant la Première Guerre mondiale et dont le secrétaire général était Jules Destrée, conçoit la nationalité belge comme l'union de deux peuples. L'assemblée choisit un emblème pour la Wallonie : le coq hardi et fixe la fête nationale wallonne le dernier dimanche de septembre.

Las ! dans l'euphorie nationale de l'après-guerre, l'Assemblée wallonne retournait « aux thèses défendues par les premières ligues wallonnes : unité nationale cimentée par l'emploi généralisé de la langue française, quelques facilités pouvant être accordées aux populations flamandes » (9). Cette primauté au facteur strictement linguistique, au détriment de l'économique, conduisit en 1930 à la création de la Concertation wallonne (F. Bovesse était de celle-ci) rivale de l'Assemblée, dont J. Destrée avait démissionné pour ces raisons.

Aujourd'hui un des axes du débat est d'assurer la défense de Bruxelles face à la pression flamande; il y a là une solidarité à défendre, mais doit-on pour autant asservir la cause wallonne ?

Les francophones, ultime rempart de l'unité belge ? Les Wallons, renforts d'une francophonie menacée ? *N'y a-t-il pas une autre solution : s'inscrire simplement, carrément, dans l'histoire de deux communautés humaines vivant sur deux terres : la Wallonie et Bruxelles, solidairement unies par une langue ?*

Créer des institutions pour un projet

Toute action politique recelant des dérives et des risques d'égarement, l'honnêteté est de ne pas dresser le bilan à partir uniquement de ceux-ci. On sait toutefois que le danger des nouvelles institutions est, d'une part, d'y caser les obligés, et, d'autre part, d'en faire l'instrument d'une prise de pouvoir de l'un ou l'autre parti sur la société, en verrouillant ainsi tout débat, toute discussion sur les valeurs mêmes en société, étape préparatoire à tout projet.

(9) Jeannine LOTHE, *Le mouvement wallon : divisions, fluctuations et prélude à la mutation*, dans *La Wallonie. Le pays et les hommes*, tome 2, 1976, La Renaissance du livre, p. 230.

Presque tous les membres des mouvements wallons et autres qui ont voulu la réforme de l'État belge se battaient pour un projet collectif de meilleur développement économique et culturel.

Le paysage institutionnel se mettant en place, avec la création des organismes propres à celui-ci (assemblées politiques, ministères, parastataux, etc.), il y a risque, par définition, que les nouvelles institutions ne servent à mener d'anciennes politiques : « du vin éventé dans de nouvelles outres » (10). Une exigence pressante d'établir un projet s'impose au moment où démarre un nouvel État belge. « Quel est le grand dessein que nous proposons ? Il n'y a pas de doute : la réponse à cette question se trouve, pour partie, dans la conception que nous avons de l'État; il faut chercher dans la *nature de l'État*. Autement dit, la question du " que faire ? " pose elle-même une autre question : qu'attendons-nous de l'institution politique ? Qu'attendons-nous de l'État, de la Région, de la Communauté, de la Commune ? » (11).

Pour tous les Wallons — c'est-à-dire tous les hommes et toutes les femmes vivant sur ce territoire appelé Wallonie — et pour tous les Bruxellois — c'est-à-dire tous les hommes et toutes les femmes vivant sur ce territoire appelé Bruxelles-capitale par la réforme —, pour tous les chrétiens wallons et bruxellois — ceux qui veulent vivre de la Bonne Nouvelle et qui ont la mémoire historique d'une partie de ce peuple de Dieu qui a vécu sur ces territoires — les années actuelles et à venir seront celles de la construction d'un savoir-vivre en commun à redéfinir sur de nombreux plans : celui de l'Europe, de l'État, des Régions, etc.

(10) Les actes d'une récente semaine sociale wallonne organisée par le MOC sont révélateurs de ce souci : *L'autre réforme de l'État. Un projet démocratique pour la Wallonie et Bruxelles*, 1989, Éd. Démocratie, 290 pp. Parmi les contributions, relevons celles de René Schoonbroodt (Réaffirmer le projet démocratique), appels pour une réflexion politique en profondeur sur la société; celle de Marc Installé (Esquisse d'un budget pour la Wallonie), appel pour un budget, véritable instrument d'un projet politique; celle de Germain Capelleman (Mouvements wallons et enjeux politiques), une évocation historique et un appel pour établir un projet pour les Wallons. Ajoutons une contribution de Xavier Mabille, dont nous sommes redevable pour le présent article (Les acteurs politiques, économiques et sociaux dans le nouveau paysage politique).

(11) R. SCHOONBROODT, *op. cit.*, p. 8 (souligné par l'auteur).

Cette redéfinition se réalisera par une multitude d'actions, dont on s'épargnera l'énumération, mais qui s'organisent autour de quelques axes :

- prendre à bras le corps le fait de la fédéralisation de l'État et de l'existence de communautés humaines (bruxelloise, wallone, flamande, germanophone et francophone) et être des participants actifs à la création du nouveau paysage institutionnel;
- construire une société où l'individu est un sujet (et non un objet de consommation défini par le marketing commercial ou politique), où la société civile est forte et vivante;
- élaborer dans les nouvelles institutions des projets, fruit du débat ouvert à tous les groupes;
- vivre un pluralisme audacieux. La *Revue Nouvelle* a rappelé récemment que la Belgique est constituée de « piliers » traversant toutes les dimensions de la vie sociale comme de la vie privée (le monde catholique, le monde socialiste, etc.). Si ces compartiments sont encore puissants, il y a toutefois des transfuges passant d'un pilier à l'autre ou participant à plusieurs piliers à la fois comme le décrit un article astucieusement titré : les zappeurs et les gêneurs (12). Une des étapes du pluralisme est la rencontre des représentants plus ou moins autorisés de ces piliers. Une autre est le pluralisme « hors pilier », c'est-à-dire sans référence à ces compartiments ou sans mandat. Dans une société sécularisée où le pluralisme est là, il y a pour les chrétiens — comme pour d'autres — à construire un pluralisme des différences reconnues dans leurs fondements (rejetant le syncrétisme ou l'unanimisme de façade), un pluralisme cherchant l'essentiel et non l'anecdote (en ces temps d'idéologie molle), un pluralisme de l'être et non de l'avoir, un pluralisme

(12) *Mitoyens ou citoyens. Pour en finir avec les piliers*, dossier dans *La Revue Nouvelle*, octobre 1990, pp. 2-84. Un des exemples de « zappeur » décrit par M. Capron et S. Leblanc : « Nicole habite Liège, elle est infirmière à l'hôpital de la Citadelle, est affiliée aux mutualités chrétiennes et déléguée syndicale CNE. Elle possède un compte d'épargne à la COB. Elle achète chaque jour au kiosque à journaux de l'hôpital "La Wallonie" et "La Meuse". Elle vote Écolo ».

interne (à l'intérieur de l'Église) pour pouvoir le vivre à l'extérieur, un pluralisme de la certitude qui ancre mais en même temps de l'aveu du questionnement et du doute.

Sans cette élaboration d'un projet ouvert à tous, la réforme nécessaire et indispensable de l'État ne sera, pour reprendre le vocabulaire gaullien, qu'un « machin » : des nouvelles structures en plus dans les structures, des rouages supplémentaires... pour faire le jeu de qui (13) ?

Luc MARÉCHAL

(13) Les ouvrages cités ci-devant, parmi une littérature qui s'accroît de jour en jour, permettent d'approfondir tous les thèmes évoqués. Ajoutons-y l'excellent ouvrage de P. DESTATTE, *L'identité wallonne*, Namur, Présidence de l'Exécutif régional wallon, 1990, 94 pp. : bonne présentation historique, très accessible, permettant de remonter aux ouvrages de base par les références fournies. La revue TOUDI, proche du « Manifeste pour la culture wallonne », est la référence en matière de réflexion et d'analyse de la Wallonie tant sous l'angle culturel, politique qu'économique et social.

M. LIBON

Wallons et catholiques : quelques pierres d'attente sur un chemin difficile

... Que ma langue colle à mon palais
si je ne pense plus à toi,
si je ne fais passer Jérusalem
avant toute autre joie...

Ps 137, 6

Lorsqu'en février 1988, la *Fédération wallonne des Régionales* de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve inaugura sa Maison, plusieurs activités furent programmées; elles tournaient toutes autour d'un même axe, celui du rapport des catholiques avec la question wallonne. A cette occasion aussi, l'*Institut Jules Destrée* mit sur pied une exposition ayant précisément pour thème *Les Catholiques et la question wallonne*; exposition itinérante puisqu'après Louvain-la-Neuve, ce furent les villes de Charleroi, Liège, Mons et Namur qui l'accueillirent, sans oublier Floreffe à l'occasion de la Convention nationale du P.S.C. Et comme prolongement, le *Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon* publia un dossier pédagogique sur le même sujet. S'il faut saluer l'initiative, il faut aussi souligner combien le chemin fut long avant d'en arriver là, c'est-à-dire avant que soient reconnus parmi les leurs ceux des

catholiques qui, d'une part, avaient aidé à l'émergence d'une conscience wallonne et, d'autre part, avaient œuvré à la recherche d'une solution aux difficiles rapports entre Flamands et Wallons. Pendant longtemps, en effet, le parti catholique en Wallonie avait eu trop besoin du grand frère flamand pour s'assurer une part du pouvoir politique; il ne fallait donc pas que soit modifiée la structure unitaire de l'État belge, de ses institutions. Par ailleurs, la hiérarchie catholique, jusqu'en 1965 environ, comme le fait remarquer J.-F. Gilmont, *a adopté sans réserve les vues unitaires des classes dirigeantes, refusant de reconnaître les spécificités régionales.*

La régionalisation et la transformation de la Belgique centralisée en un État fédéral sont, aujourd'hui, réalités. Ce nouveau visage du pays a été préparé pendant de longues années tant par le mouvement flamand que par le mouvement wallon. Il est généralement admis que l'organisation du mouvement wallon date de 1912 et qu'il est l'apanage de socialistes et de libéraux. En effet, en juillet 1912 se tint un Congrès wallon qui décida la création d'une commission chargée de l'étude des modalités de séparation entre la Flandre et la Wallonie; ce fut l'*Assemblée Wallonne*. Ce fut aussi cette année-là, à la mi-août, que le député socialiste de Charleroi, Jules Destrée, fit paraître sa *Lettre au Roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre*. En octobre, lorsque l'*Assemblée Wallonne* fut lancée officiellement, sur les cent vingt-trois membres on pouvait identifier 32 socialistes, 31 libéraux et... 2 catholiques. Qu'était donc cette Assemblée pour qu'elle apparaisse plutôt comme rassemblement des anticléricaux, désertée en tout cas par les catholiques ? Ce n'était pas faute, dans le chef des initiateurs, d'avoir fait appel à eux. Mais les circonstances étaient sans doute peu propices. En effet, 1912 connut des élections législatives et, pour tenter de renverser la majorité catholique au pouvoir depuis 1884, socialistes et libéraux formèrent des cartels. Rien n'y fit : au plan national, les catholiques sortirent renforcés. Cependant, en Wallonie, l'association libérale-socialiste représentait une large majorité : dans ce contexte, l'*Assemblée Wallonne* fut interprétée comme une machine de guerre contre le parti catholique, chargée de préparer la séparation entre la Flandre et la Wallonie et, par conséquent, de livrer celle-ci à la domination anticléricale. Dans le

climat d'union sacrée qui régna après la Première Guerre mondiale, l'Assemblée défendit l'unité belge à tel point que ses initiateurs la quittèrent et fondèrent, en 1930, la *Concentration Wallonne*, vaste rassemblement de ligues et groupes wallons, qui se prononça pour l'instauration du fédéralisme. A chaque étape ou phase de son histoire et bien qu'il continuât d'être regardé avec suspicion, le mouvement wallon d'avant 1940 compta peu de catholiques certes, mais il en compta.

Certains franchirent le pas soit en militant au sein du mouvement ou en adhérant aux décisions des Congrès wallons, soit en s'engageant dans la reconnaissance d'une question wallonne face aux appétits non encore assouvis des Flamands qui, depuis 1920, au moins, avaient fait leur unité, en dépit de l'appartenance idéologique, lorsqu'il s'agissait de questions ou de revendications flamandes. L'objectif du présent article n'est pas de faire l'histoire des catholiques et du mouvement wallon, mais plutôt d'évoquer quelques figures emblématiques de l'engagement wallon au sein du monde catholique, au cours de la première moitié du XX^e siècle. Si le choix de ces figures peut paraître arbitraire ou la part réservée à chacun, mal proportionnée, qu'il nous soit permis de préciser que le choix de ces Wallons est fonction de recherches personnelles. Pour d'autres catholiques, engagés eux aussi dans le mouvement wallon ou proches de lui, une orientation bibliographique complète le présent aperçu.

Parmi les premiers membres de l'*Assemblée Wallonne*, à l'automne 1912, on comptait Auguste Doutrepont (1865-1929). Né à Herve, il fit ses études à Liège et les poursuivit à Florence, Paris et Halle. En 1891, il entama sa carrière académique à l'Université de Liège où, pendant presque 40 ans, il enseigna dans la section de philologie romane. Membre de plusieurs sociétés savantes, ayant trait en particulier à la littérature wallonne, A. Doutrepont établit une bibliographie wallonne et collabora à la rédaction d'un dictionnaire du wallon liégeois.

En novembre 1913, A. Doutrepont présida la séance de l'*Assemblée Wallonne* qui se tenait à Liège. Pour lui cette présidence était plus qu'un symbole; elle manifestait la volonté de *dissiper d'injustes préventions* dont certains milieux accablaient le mouvement, c'est-à-dire son inféodation aux

partis de gauche. L'objectif de l'Assemblée étant de défendre l'intégrité de la Wallonie contre les menées du flamingantisme, les intérêts partisans étaient ignorés. Aussi, A. Doutrepoint conclut-il son exposé introductif en appelant à tous les Wallons : bien que divisés sur le terrain des questions religieuses, politiques et économiques, ils se devaient de *fraterniser, sans arrière-pensée, dans la défense de leurs traditions, de leur culture et de leurs intérêts*. Le quotidien catholique liégeois, *La Gazette de Liège*, ne l'entendit pas de cette oreille. Il consacra trois articles à l'événement où, après s'être gaussé du drapeau au coq wallon accroché au balcon de l'hôtel de ville, il dénonça le séparatisme de l'Assemblée, son anticléricalisme et sa pseudo-neutralité. Quant à la présidence de Doutrepoint, selon le journal, elle ne devait pas en faire accroire : *il ne suffit pas à la personnalité, fût-elle la plus catholique de la terre, de s'asseoir à la place d'honneur d'une assemblée, pour que les tendances individuelles de ceux qui la composent se neutralisent aussitôt*.

Néanmoins, Doutrepoint maintint son engagement. Dans les premiers mois de 1914, il fut contacté par un coreligionnaire, le hennuyer Élie Baussart (1887-1965), lui demandant de susciter une association wallonne *d'origine et de tempérament catholiques* qui, pendant un certain temps, coexisterait avec l'Assemblée Wallonne compte tenu du contexte dans lequel celle-ci était née. Cependant le professeur liégeois déclina la demande qui lui était adressée, considérant le projet comme inopportun. Il estimait préférable la formation d'un bloc wallon, toutes tendances politiques confondues, à l'instar du bloc flamand symbolisé par le triumvirat F. Van Cauwelaert (catholique)-L. Franck (libéral)-K. Huysmans (socialiste), bloc constitué pour obtenir la satisfaction des revendications flamandes. Sans nier que l'Assemblée comptait des anticléricaux avérés, il estimait que l'engagement des catholiques en son sein les réduirait au silence. Par ailleurs, A. Doutrepoint conseillait la pression sur les mandataires politiques catholiques; il le faisait en des termes qu'il n'est pas inintéressant de rapporter : *Le grand scrupule des nôtres, c'est de ne pas ennuyer le Gouvernement. Or c'est précisément, à mon sens, ce que nous ne devons pas craindre de faire, et même énergiquement. Là se trouve la force des flamingants catholiques : ils harcèlent,*

ils menacent, ils intimident le Gouvernement qui, ménagé par les Wallons, cède à toutes leurs exigences, à toutes leurs extravagances. Faisons de même, que diable !... Signifions notre volonté à nos représentants et sénateurs;... dès qu'ils pourront se revendiquer des protestations formellement signifiées de leurs électeurs, ils ne marcheront plus comme des moutons de Panurge. Il faut donc que dans nos journaux, revues, assemblées électorales, poll, etc..., nous disions bien haut et bien fort à ceux qui sollicitent nos suffrages et l'honneur de défendre nos intérêts divers : Tu seras et resteras Wallon toujours !

É. Baussart, interlocuteur de Doutrepont en ces mois précédant la Première Guerre mondiale, fut un autre Wallon catholique qui pendant quasi un demi-siècle s'est fait le chantre de la Wallonie et le héraut du régionalisme. Né à Couillet, localité contiguë de celle qui avait vu naître J. Destrée vingt-quatre ans plus tôt, Baussart eut l'intuition d'une identité wallonne lors de l'exposition d'Art wallon organisée précisément par le député de Charleroi, en 1911, dans la capitale du Pays noir. Baussart enseigna au Collège des Pères Jésuites à Charleroi pendant quarante ans, mais cela ne l'empêcha pas de s'engager dans le combat pour la Wallonie. Révéler celle-ci à ses compatriotes wallons, les *raciner* : tel fut son objectif. Et c'est dans ce but qu'il fonda, en 1919, la revue *Terre Wallonne* qui s'afficha d'emblée *catholique et régionaliste*. Principalement destinée aux catholiques, la revue ouvrit ses colonnes, dès le début, à des hommes qui ne partageaient pas ses convictions religieuses mais bien la passion de la Wallonie; la revue se voulait laboratoire où se forgeait une conscience wallonne.

Reconnaissant le bien-fondé des revendications du mouvement flamand, expression du peuple qui eut à *souffrir des abus engendrés par le régime de 1830*, Baussart considérait le régionalisme, tant wallon que flamand, comme un mouvement de réaction contre le centralisme de l'État, centralisme empêchant les deux peuples de se développer dans la ligne respective de leur tradition. Opposé tant à la séparation administrative entre la Flandre et la Wallonie qu'au bilinguisme qui serait imposé à celle-ci, il préconisait une législation linguistique qui rencontrât les doléances de la Flandre sans attenter aux acquis de la civilisation latine dont la Wallonie était dépositaire.

Les années 1920-1929 virent naître une législation linguistique marquée au coin du bilinguisme; elle eut pour résultat de mécontenter à la fois le mouvement flamand et son homologue wallon. En juillet 1921, É Baussart entra à l'*Assemblée Wallonne*, qui avait repris ses activités dans le climat d'union sacrée succédant à la guerre et avait abandonné l'objectif fixé à sa fondation. En octobre, Baussart écrivit au Cardinal Mercier pour lui exposer sa position régionaliste. Quelques mois plus tard, en janvier 1923, il fut reçu à Malines avec le sénateur catholique Max Pastur, lui aussi membre de l'*Assemblée Wallonne* depuis 1921. Baussart expliqua l'audience en ces termes : *Évidemment, la position du Cardinal ne pouvait être la nôtre : sa qualité d'archevêque de Malines, l'autorité morale éminente dont le pays tout entier l'avait investi, son devoir de pacificateur entre les deux peuples irrités par la querelle des langues lui commandaient des points de vue différents des nôtres et une prudence qu'inquiétait peut-être la chaleur de nos convictions.* S'ils ne furent pas formellement encouragés, les deux interlocuteurs de Mercier ne se sentirent nullement critiqués quant à leur engagement dans le mouvement wallon. Ils restèrent membres de l'*Assemblée Wallonne*; ils y furent rejoints, en juillet, par un de ceux qui aidèrent Baussart à la fondation de la *Terre Wallonne*, l'abbé Omer Englebert (1893-1991), après qu'il eut reçu l'autorisation du Cardinal Mercier.

Homme de plume, É. Baussart approfondit, au cours de ces années, sa philosophie régionaliste dans plusieurs écrits importants. Selon lui, la Wallonie et la Flandre sont deux régions caractérisées chacune par une langue et une *âme commune*, c'est-à-dire une façon propre de réagir aux événements, de s'approprier les idées et de les traduire en actes. Sans remettre en cause le cadre belge, il n'en affirmait pas moins que la Flandre et la Wallonie ne sont pas faites pour la Belgique, mais bien que celle-ci est faite pour la Flandre et la Wallonie. En ce qui concerne cette dernière, l'attachement à son égard est comme le prolongement de soi et doit susciter des normes d'action. Pour ce faire, il faut que la plus grande part possible de l'opinion wallonne soit sensibilisée à son identité. En effet, pour Baussart, le sort de la Wallonie est entre les mains des Wallons. Au plan de l'organisation institutionnelle des rap-

ports Flandre-Wallonie, ses préférences allaient à la décentralisation des pouvoirs. Cependant, en 1930, en réponse aux réactions suscitées par ses *Lettres à un Wallon sur la question linguistique*, il affirma son adhésion au principe d'une Belgique fédérale tout en reconnaissant que la conjoncture du moment était peu propice à la mise en place d'une telle réforme. D'une part, avec une perspicacité certaine, il relevait les difficultés qui en naîtraient : la répartition de la dette de l'État, la quote-part des États fédérés dans les dépenses communes, la situation minoritaire des socialistes flamands et des catholiques wallons au sein des Parlements régionaux, l'orientation de la politique extérieure du pays, le statut de Bruxelles capable, à lui seul, de dresser Flamands et Wallons les uns contre les autres. Au surplus, réalité davantage déterminante à ses yeux, ni la majorité du peuple flamand ni celle du peuple wallon ne réclamaient, à l'époque, le fédéralisme. Aussi, peu à peu, Baussart prit ses distances par rapport à l'*Assemblée Wallonne*, murée dans l'antiflamingantisme et poursuivant le rêve chimérique d'une unité belge fondée sur la langue française, la culture française et l'élite. Quoique, en 1929, la *Terre Wallonne* inversât ses priorités en s'inscrivant dans le courant pacifiste inspiré du Pape Pie XI, l'orientation régionaliste de la revue fut maintenue. Pour É. Baussart, il s'agissait d'œuvrer à la formation d'un triple état d'esprit : wallon, international et démocratique. Il faut souligner, en passant, que le régionalisme de Baussart fut loin d'être un repli wallon. Plus de deux cents articles de politique étrangère ou consacrés à la vie internationale publiés par lui dans l'entre-deux-guerres témoignent à suffisance qu'il fut ouvert sur l'Europe et sur le monde.

L'année du centenaire de la Belgique, la Ligue liégeoise d'*Action Wallonne* — où, aux côtés des F. Dehousse, J. Rey, G. Truffaut, militait Félix Depresseux (1883-1956), échevin catholique de la cité mosane — convoqua un Congrès de *Concentration Wallonne*. Baussart fit partie du comité de patronage. La Concentration s'institutionnalisa, devint l'organe fédérateur de la plupart des ligues wallonnes et dès son Congrès de 1931 adopta les principes d'une Constitution fédérale.

Les années 30 furent marquées par une tension croissante sur le plan international tandis qu'au plan intérieur, la législation linguistique établissait progressivement le ré-

gionalisme linguistique (une région = une langue). Dans le même temps, on assistait à l'émergence puis au renforcement de tendances nationalistes et autoritaires, particulièrement au nord du pays. Résolu, Baussart poursuivit son combat wallon en lui assignant un double but : défendre la démocratie et, par là, défendre la Wallonie. En outre, d'autres aspects vitaux pour la Wallonie requéraient l'attention : la dénatalité, la réadaptation des industries aux nouvelles conjonctures, l'accès du peuple à la culture. Cette analyse le conduisit à renforcer sa conviction à l'égard du fédéralisme qui stabiliserait *plus solidement l'État belge par une libre coopération des deux peuples fédérés, davantage libres à l'intérieur de leurs frontières.*

Lorsque la guerre éclata en mai 1940, l'aventure de la *Terre Wallonne* s'acheva et, comme d'autres militants, Baussart se réfugia en France pendant quelques mois. Mais *le vieux militant de la cause wallonne*, comme il se nommait lui-même, reprit le flambeau dès la libération du pays. Il fut partie prenante de plusieurs tentatives visant au renouveau de la Wallonie parmi lesquelles *Rénovation Wallonne* et l'équipe de *Forces Nouvelles*, aile marchante de l'*Union Démocratique Belge (U.D.B.)*, cet essai de parti travailliste associant démocrates chrétiens et socialistes.

Rénovation Wallonne, due à l'initiative de Robert Royer (1906-1979), se voulait la continuation, en temps de paix, du combat mené dans la Résistance par le *Mouvement Wallon Catholique*. Fin 1944, celui-ci par la voix de son organe, la *Wallonie Catholique*, déclarait être et vouloir rester un *mouvement de défense wallonne, prêt à soutenir tous ceux qui... ont pris courageusement la décision de ne pas laisser mourir la Wallonie.* Dans la foulée, le Mouvement publia une brochure due à la plume de l'historien Félix Rousseau (1887-1981) et intitulée *La Wallonie, son histoire, son avenir.* Un appel y était lancé à la constitution d'un *bloc compact, étroitement uni, décidé à défendre les droits et les intérêts de tous les Wallons, où qu'ils se trouvent, et aussi la civilisation française tant à Bruxelles qu'en Wallonie.* La nécessité s'imposait donc de se mettre d'accord sur un *programme minimum, susceptible d'obtenir l'adhésion de tous les Wallons, sans distinction de classes ou de croyances.* Selon F. Rousseau, ce programme ne devrait pas poser de difficultés car, écrivait-

il, il semble que les Wallons conscients du danger qui les menace, soient actuellement unanimes à réclamer... une révision de la Constitution qui fasse de la Belgique un État fédéral. C'est en tout cas cette perspective qui allait mobiliser les militants du mouvement. Au début de 1945, R. Royer transforma le *Mouvement Wallon Catholique* en un groupement d'étude et d'action, *Rénovation Wallonne*. Pour ce faire, il reçut l'appui, entre autres d'É. Baussart, du syndicaliste Hubert Dewez (l'historien du mouvement ouvrier sous le nom de Jean Neuville), d'un groupe d'étudiants de la Fédération wallonne de l'U.C.L. emmené par Albert Cobut et Jean-Émile Humblet (tous deux futurs députés) et du chanoine Jacques Leclercq (1891-1971) dont la prise de conscience par rapport au problème communautaire fut relativement tardive (fin des années 30), mais dont la caution allait être déterminante. Tandis que des comités régionaux se mettaient en place, les organes dirigeants se structuraient. Outre les personnalités déjà citées, on y retrouvait notamment des professeurs d'université tels J. Dabin, A. Fauville, L. Génicot, R. Liénard, L.-E. Halkin, P. Harsin, M. Piron, des ecclésiastiques tels le Père dominicain Dantine, les abbés Havet, professeur au séminaire de Namur, et Jamart, professeur au Collège Notre-Dame de Bruxelles, le Père jésuite Misson recteur du Collège Saint-Michel de Bruxelles, le chanoine Vieujean, des hommes proches du monde politique tels A. Delfosse, M. Grégoire, R. Grévy.

En outre, à la fin de l'année 1944, à Liège, un groupe s'organisa autour de la famille Levaux ayant comme objectif le lancement d'un hebdomadaire, *Forces Nouvelles*, qui voulait œuvrer à la déconfessionnalisation du parti catholique et à la renaissance de la Wallonie. Parmi les principaux collaborateurs, on peut citer É. Baussart, A. Delpérée, J. Fafchamps, J. Mottard, M. Piron, J. Remiche, E. Rénier, etc. Les liens établis d'une part entre *Rénovation Wallonne* et *Forces Nouvelles* et d'autre part entre *Forces Nouvelles* et l'*Union Démocratique Belge* (U.D.B.) furent une réalité indiscutable.

Au plan wallon, l'équipe de *Forces Nouvelles* voulait aider à la formation d'une conscience wallonne, agir pour que les intérêts de la Wallonie et les valeurs dont elle se réclame trouvent leur juste place dans une Belgique rénovée. Tandis qu'É. Legros (1910-1970) publiait une longue étude

intitulée *A la recherche de nos origines wallonnes*, M. Piron (1914-1986) posait quelques jalons quant à l'objectif poursuivi. Il considérait le mouvement wallon désormais sorti des cénacles et des comités pour constituer le *mouvement de l'opinion publique wallonne*, caractérisé par le *violent désir de renouvellement dans beaucoup de domaines*. Il s'agissait donc de construire la Wallonie — qui n'est pas uniquement un morceau de France ni non plus une succursale de Flandre-Bruxelles en territoire roman — en l'occurrence penser les questions politiques, sociales, économiques et culturelles à la lumière de la réalité wallonne et des besoins de la Wallonie. Quant au chanoine Leclercq, il en appelait à la mobilisation wallonne : ... *Notre pacte fondamental fondé sur l'unité de la nation ne correspond plus à la réalité belge de 1945. La Belgique se compose actuellement d'un groupe national flamand ayant son organisation propre et contrôlant l'État en vue de sauvegarder les intérêts de la Flandre, et de quatre provinces et demi wallonnes non organisées comme telles et dont personne n'assume ni la direction ni la défense...* A. Delpérée (1912-1984), pour sa part, insistait sur l'importance que revêtait l'aspect économique du problème wallon. Il s'agissait de reconstruire l'économie wallonne, non comme *une restauration pure et simple*, mais *en fonction de l'avenir*, afin de permettre le progrès économique et son corollaire, le progrès social. Le rôle du *Conseil Économique Wallon*, né dès avant la guerre mais non opérationnel en raison des circonstances, était donc tout tracé. Quant aux réformes institutionnelles, *Forces Nouvelles* attendait la tenue du *Congrès National Wallon* — décidé dans la clandestinité au sein de *Wallonie Libre* et programmé pour les 20 et 21 octobre 1945 —, L. Levaux faisant partie du Comité organisateur. Dans l'entre-temps, *Rénovation Wallonne* concoctait un projet de réforme connu sous le nom de *régionalisme fédéral* : il consistait à introduire dans le droit public *une institution nouvelle, intermédiaire entre l'État et la Province, la Région. L'unité de la Wallonie, comme celle de la Flandre, serait assurée par la création d'une Région Wallonne et d'une Région Flamande qui, éventuellement, conjointement avec une Région Bruxelloise, constitueraient la Belgique.*

Le Congrès wallon se tint à Liège aux dates prévues devant quelque mille cinq cents personnes parmi lesquelles environ quarante étaient membres des instances dirigeantes

de *Rénovation Wallonne* et/ou collaborateurs de *Forces Nouvelles*. Au terme de deux journées fort denses en débats, les congressistes — parmi eux les membres du groupe *Forces Nouvelles* — se prononcèrent massivement pour l'autonomie de la Wallonie dans le cadre de la Belgique, soit l'instauration d'un système fédéral. Pour assurer la continuité du Congrès et mettre en œuvre ses décisions, un comité permanent fut installé au sein duquel, aux côtés des socialistes F. Dehousse, J. Merlot et F. Van Belle, des libéraux J. Rey et F. Schreurs entre autres, on retrouvait É. Baussart, R. Grévy, L. Levaux, F. Rousseau.

Tandis que les militants wallons, toutes tendances confondues, se penchaient sur l'avenir de leur région, le parti catholique se reformait. A Noël 1945, c'était chose faite : il s'appellerait désormais le *Parti Social Chrétien*. Sur le plan des structures du pays, sa position était nette : condamnation du fédéralisme, revendication de mesures de déconcentration et de décentralisation au profit des provinces. L'*U.D.B.*, quant à elle, se prononçait au minimum pour l'installation d'un Sénat géographique; mais ses membres les plus en vue optaient pour le fédéralisme. Toutefois, son existence fut de courte durée : la condamnation vint du Cardinal Van Roey quelques mois avant les élections de février 1946. Selon lui, les catholiques n'avaient pas d'autre choix que de voter pour le parti catholique. L'unitarisme au sein du parti et du monde catholiques avait encore de beaux jours devant lui. Il faudra le choc de l'Université de Louvain, le *Walen buiten*, pour dessiller les yeux.

Les quelques figures évoquées ne doivent pas faire oublier les autres catholiques qui, dans des temps difficiles où s'afficher fédéraliste ou, à tout le moins, régionaliste, pouvait porter préjudice, ont eux aussi franchi le pas, s'engageant, aux côtés de ceux qui ne partageaient pas leurs convictions religieuses, pour que la Wallonie soit reconnue à part entière.

Certains de ceux-ci sont connus : un rappel bibliographique peut donc suffire pour retrouver leur trace; d'autres le sont moins ou pas du tout : aussi des recherches s'imposent-elles pour les faire venir au jour. Tous, les uns et les autres, furent des pionniers posant des jalons comme autant de pierres d'attente afin qu'un jour les relais soient assurés.

PISTES BIBLIOGRAPHIQUES

— W. BAL, *La faillite de 1830 ? Élie Baussart et le mouvement régionaliste*, Bruxelles, 1973.

— W. BEERTEN, *Le rêve travailliste en Belgique. Histoire de l'Union Démocratique Belge*, Bruxelles, 1990.

— *Les catholiques et la question wallonne*. Dossier pédagogique constitué par P. DELFORGE, Institut Jules Destrée, Mont-sur-Marchienne, 1988.

— R. FERRIER, *Figures ecclésiastiques du Mouvement wallon*, dans *Église-Wallonie. Chances et risques pour un peuple*, sous dir. J.-É. HUMBLET et T. DHANIS, t. 1, Bruxelles, 1983, pp. 71-137.

— L. GÉNICOT, *La Wallonie : un passé pour un avenir*. Écrits politiques wallons, Institut Jules Destrée, Mont-sur-Marchienne, 1986.

— M.-F. GIHOUSSE, *Mouvements wallons de résistance. Mai 1940 -septembre 1944*, Institut Jules Destrée, Mont-sur-Marchienne, 1984.

— J.-F. GILMONT, *L'Église de Wallonie entre la Belgique et la Flandre*, dans *Études*, t. 366, n° 5, mai 1987, pp. 675-685.

— H. HASQUIN, *L'abbé Mahieu, fondateur du parti wallon indépendant (1939)*, dans *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould*, Analectes d'Histoire du Hainaut, Hannonia, 1983, t. 2, pp. 119-131.

— M. LIBON, *Élie Baussart, l'identité wallonne et le mouvement wallon*. A paraître dans les Écrits politiques wallons, Institut Jules Destrée.

— R. ROYER, *Histoire de Rénovation Wallonne*, Bruxelles, 1973.

— P. SAUVAGE, *Jacques Leclercq. Les catholiques et la question wallonne*. Écrits politiques wallons, Institut Jules Destrée, Mont-sur-Marchienne, 1988.

— P. SAUVAGE et C. GROGNARD, *Deux périodiques catholiques bruxellois devant la question wallonne durant l'entre-deux-guerres*, dans *La Revue Générale*, n° 10, octobre 1988, pp. 11-46.

Micheline LIBON

T. DHANIS

Des choix pour l'Église en Wallonie

INTRODUCTION

La crise de l'enseignement, la perspective d'une troisième phase de la réforme de l'État, les débats autour de l'histoire de Belgique et de Wallonie, les réflexions autour de la culture : belge, wallonne, française, francophone, etc., marquent la vie politique et les médias.

Ces débats traduisent des difficultés réelles à identifier et à hiérarchiser les liens complexes qui constituent la population belge : nous vivons, surtout dans le sud du pays, diverses appartenances : locale, sous-régionale, wallonne, francophone, belge, européenne et mondiale (1). Les institutions, dans leur complexité même, tentent de traduire ces réalités.

De toute façon, quels que soient les choix collectifs qui seront faits dans les prochaines années et quelles que soient les options de chacun, des changements majeurs sont déjà intervenus dans l'organisation de l'État belge. Ils traduisent des évolutions dans les mentalités et amorcent d'autres changements.

Tout cela requiert une réflexion d'Église qui assume ces mutations et en mesure la portée pour l'évangélisation.

(1) T. DHANIS, *Quelle Église, quelle Wallonie voulons-nous ?*, Charleroi, Fondation Élie Baussart, 1989.

Il est, semble-t-il, nécessaire de situer d'abord ce que pourraient être les enjeux les plus importants pour la Wallonie dans les années qui viennent, pour essayer ensuite de dégager quelques priorités pour les chrétiens et l'Église en Wallonie.

I. ENJEUX POUR LA WALLONIE

A. Le développement de la Wallonie

La région wallonne, comme les autres régions du pays, a acquis par les lois de régionalisation la plupart des compétences économiques, celles qui concernent l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la tutelle des communes, etc.

Les Wallons ont donc une partie importante de leur avenir en mains. Quel modèle de développement sera celui de la Wallonie ? Sa tradition historique, liée à la naissance au XIX^e siècle de projets industriels audacieux portés aussi par des travailleurs compétents et à celle du Mouvement ouvrier, ne lui permet-elle pas de joindre une culture de la créativité à la passion de la justice sociale ?

Sans la participation de tous les acteurs sociaux, le déclin économique pourrait s'accroître (2). Il s'agit, entre autres, de sortir du modèle industriel de la grosse entreprise pour entrer dans l'ère de l'innovation technologique pour laquelle formation et culture s'avèrent plus indispensables que jamais.

B. Un urbanisme conséquent

Marquée par l'expansion sauvage de l'économie capitaliste du XIX^e siècle et par le déclin industriel des trente dernières années, la Wallonie doit se donner un projet d'urbanisme pour ses sous-régions, industrielles et rurales. Des sociologues, spécialisés dans les enjeux de l'environnement et de l'urbanisme, soulignent l'importance de la ville et de la grande ville comme pôle de développement et imaginent que le sillon Meuse-Sambre-Haine pourrait être pensé et structuré comme une grande ville avec ses moyens de transport rapides de Liège à Mons (3).

(2) M. QUÉVIT, dans un exposé fait aux aumôniers de mouvements du Borinage le 1^{er} octobre 1987 à Jemeppe, soulignait l'importance des facteurs culturels pour le progrès économique et social.

(3) R. SCHOONBROODT, notamment, a fréquemment émis cette hypothèse.

C. Pas d'économie sans projet culturel, sans identité

Quelles que soient les solutions institutionnelles : communauté ou région, il serait dangereux de ne penser la Wallonie qu'en termes d'efficacité économique. Pour que celle-ci se réalise, la Wallonie doit grandir dans sa conscience collective.

Des chemins s'ouvrent pour elle à travers ses identités partielles (verviétoise, liégeoise, boraine, etc.), de sous-régions très caractérisées. Mises en dialogue à travers la région, elles peuvent s'inscrire de manière très riche dans un projet commun qui les fasse sortir de leur fatalisme pour construire leur avenir wallon. Plus que d'autres régions, la Wallonie, dans sa variété même, peut à la fois nourrir des spécificités très riches et construire une unité nouvelle. L'histoire montre aussi que, grâce à sa vocation industrielle et à son mouvement ouvrier, elle a pu accueillir, mieux que d'autres régions et sans nationalisme, les nombreuses immigrations qui l'ont façonnée : travailleurs et agriculteurs flamands, ouvriers italiens, espagnols, etc.

Le caractère composite de la population wallonne devrait être source d'une ouverture large vers l'extérieur qui est une de ses chances de développement et libère de tout nationalisme ethnique ou linguistique.

D. Pas d'identité sans mémoire fière et ouverte

On connaît bien la théorie de la « polarisation » comme caractéristique de la Belgique et de la Wallonie : piliers catholiques-non catholiques, flamands-wallons, droite-gauche qui ensemble structurent la vie politique de l'État belge (4). Selon Jean Remy (5), ces piliers, et notamment le pilier catholiques-non catholiques, après avoir été contestés vigoureusement vers les années soixante, se renforcent aujourd'hui malgré le contexte de la post-modernité.

Quel que soit le jugement qu'on porte sur cette situation, elle demeure une des réalités importantes de la vie wal-

(4) L. HUYSE, *Passiviteit, Pacificatie en Verzuiling*, Antwerpen, 1971, édit. Standaard. Voir aussi T. DHANIS, *Une Église dans l'imbroglie belge ?* dans *Église-Wallonie*, t. 1, *Chances et risques pour un peuple*, Bruxelles, Éd. Vie Ouvrière, 1983, pp. 139-161.

(5) J. REMY, *Catholicisme et contexte « post-moderne »*. *Vers une nouvelle évangélisation*, Montréal, Colloque Grandmaison, octobre 1989.

lonne. N'est-il pas pensable que, pour la construction de la Wallonie, puisse s'amorcer un vrai dialogue, dans lequel chacun, dans la fierté légitime de ce qu'il a apporté à l'histoire de la Wallonie, apporte ses préoccupations pour que s'élabore un projet commun qui respecte et promeuve les richesses de chaque tradition ? Ne faut-il pas davantage ouvrir les portes à un débat franc sur un pluralisme de dialogue et sur une recherche des conditions de sa réalisation ?

II. UNE ÉGLISE EN WALLONIE. POUR QUELLE BONNE NOUVELLE ?

La situation historique de la Wallonie et des chrétiens en Wallonie est très différente de celle de la Flandre et des chrétiens de Flandre. Le mouvement flamand, à la fois social et culturel, a été porté par les communautés chrétiennes et les prêtres sur le terrain. Le mouvement wallon s'est développé principalement (6) à l'intérieur du monde socialiste et a donc été perçu comme dangereux pour l'Église et ses institutions. Longtemps, elles se sont appuyées sur la force institutionnelle du catholicisme flamand. La situation nouvelle créée par la régionalisation et la communautarisation n'atteint pas directement, au moins pour le moment, les questions du traitement du clergé et des fabriques d'église, laissées à la compétence nationale, mais elle implique une réflexion à neuf.

Cinq aspects de la vie de la Wallonie et de l'Église en Wallonie paraissent importants : les enjeux économiques et sociaux, la vie associative dans un pluralisme positif, l'exigence d'une spiritualité authentique, les rapports institutionnels entre l'Église et la Région wallonne et enfin les aspects symboliques de la construction de la Wallonie.

A. Les enjeux économiques et sociaux

Incontestablement, l'existence d'un pouvoir politique wallon a déjà permis d'orienter l'économie wallonne dans la direc-

(6) Quelques exceptions sont mises en valeur dans J. FONTAINE, *Témoignages* : Pierre Charles, s.j., Élie Baussart, Robert Royer, dans J. HUMBLET-T. DHANIS, *Église-Wallonie*, t. 1, *Chances et risques pour un peuple*, op. cit., pp. 196-213. L'Institut Destrée a, par ailleurs, réédité J. LECLERCQ, *Les catholiques et la question wallonne*, avec une introduction de Pierre SAUVAGE, Charleroi, 1988.

tion des nouvelles technologies, notamment en matière de biotechnologies. Des efforts considérables devront encore être faits pour reconstituer un tissu industriel moderne qui ne soit pas la copie ou la conservation de ce qui, dans le passé, a fait la prospérité économique de notre région. Il s'agit aussi de construire un projet de développement qui structure les solidarités à partir de ceux qui sont les exclus de notre société.

L'Église ne détient pas la clef des choix économiques et sociaux, mais, par sa référence à Jésus-Christ vivant et à sa longue tradition, elle peut, et collectivement et par les croyants engagés diversement, soutenir l'espérance de ceux et celles qui bâtissent un avenir de créativité et interpellent humblement sur tout ce qui continue à écraser des hommes et des femmes, des groupes sociaux et ethniques. Elle peut ainsi sans cesse contribuer à ouvrir l'économie et l'action sociale à ses enjeux authentiquement humains. Pour cela, il est essentiel, me semble-t-il, qu'à travers toute son action, elle soit extravertie, centrée sur le Royaume et non, d'abord, sur sa propre construction. L'évangélisation est à ce prix. Pourrons-nous risquer des paroles et des actes qui contribuent à la libération concrète des Wallons et de la Wallonie ?

B. La vie associative

L'urgence des enjeux économiques et l'importance des contraintes budgétaires nationale, communautaire et régionale, et les structures nouvelles de la partie francophone du pays portent en elles-mêmes le risque d'évacuer le social et le culturel et de succomber au tout politique ou tout économique. Le « non marchand » est déjà la victime de cette situation (voir le débat autour des projets « Prime »).

Incontestablement, les chrétiens et chrétiennes de Wallonie ont bâti un vaste réseau associatif, très présent sur le terrain de la vie quotidienne, et participent à bien des groupes pluralistes.

Si devait se confirmer un déclin de la politique culturelle et sociale, ce serait grave et pour la démocratie et pour l'orientation même de l'économie. La vraie démocratie implique plus que la participation strictement politique; une économie humaine n'a de sens que si elle donne chance à des réponses effectives aux besoins quotidiens de tous et de toutes.

A partir de la tradition de notre Église et de sa réflexion sur la société, peut se construire, en dialogue avec tous, une société civile wallonne, riche de ses associations diverses, pour que se maintienne et se développe le tissu social indispensable à une démocratie de participation. C'est ce que l'enseignement social de l'Église appelait les « groupes intermédiaires ».

Dans ce tissu social, les lieux de recherche de sens que sont les diverses communautés religieuses catholique, protestante, orthodoxe, musulmane et les diverses formes de laïcité et de recherche philosophique sont essentiels à la vie collective. La quête humaine de points de repère vitaux dans une société neuve est constitutive du dynamisme d'un peuple. Laisser ouverte et ouvrir la question de la transcendance de l'homme, en référence ou non à Dieu, est chance pour une société, surtout si dans la liberté et le respect se multiplient les dialogues. Pouvons-nous dépasser les dogmatismes divers qui nous marquent encore et qui nous donnent ces fausses supériorités du chrétien fermé sur « sa vérité », de l'agnostique ou de l'athée seul homme libre. Saurons-nous qu'être autres et partager sur le sens de la vie fait un peuple uni et ouvert capable d'inventer un avenir ?

C. Une spiritualité ouverte

Devant les enjeux mondiaux, européens, belges et wallons, la contribution des Églises et des chrétiens, à l'intérieur même de la société pluraliste, est aussi importante en matière de spiritualité.

Accueillir le souffle de l'Esprit donne, et dans le silence de la prière et dans la richesse des célébrations et dans la rencontre quotidienne des hommes et des femmes et dans les luttes sociales et politiques, dynamisme et audace. Cela permet de croire que la vie est plus forte que la mort et qu'en tout homme, surtout exclu ou abîmé, surgit, pour nous croyants, le visage de Jésus et de son Père.

Une spiritualité chrétienne à la fois forte et humble nous inscrit dans une logique de la rencontre de l'autre, chemin à nos yeux, du Tout Autre. Nous ne pouvons alors que respecter l'étrangeté de l'autre, que nous ne pouvons ni dominer ni réduire à nous; elle nous engage aussi à la

remise en question permanente de ce que nous-mêmes nous construisons, dans l'imparfait d'une histoire qui n'est jamais le Royaume achevé et qui est faite d'un inextricable mélange de grâce et de péché. Toujours, il y a à libérer et à nous libérer.

La recherche spirituelle indispensable nous préserve aussi des frileux replis sur nous, des craintes devant le monde, de l'installation dans des communautés fraternelles et priantes centrées exclusivement sur elles-mêmes et hors du temps.

Pour un projet audacieux d'une Wallonie nouvelle, cet apport du christianisme et celui d'autres « spiritualités » peuvent être précieux.

D. Les rapports avec les pouvoirs politiques

Même si les rapports entre les pouvoirs publics et les confessions religieuses sont réglés principalement par des prescrits constitutionnels belges, l'évolution vers un fédéralisme plus accentué amènera inévitablement des débats autour de cette question.

Il me paraît important que des réflexions puissent avoir lieu dans des cadres pluralistes. Elles sont déjà amorcées autour de l'Islam. Elles ont cours aussi en France autour du concept de « laïcité ». La construction de l'Europe des douze amènera d'autres confrontations.

Elles n'ont de chance d'être constructives que si les phénomènes religieux institués et les autres formes de recherche de sens sont reconnus, et dans la société civile et dans l'organisation des pouvoirs publics, comme non seulement une donnée sociale mais aussi comme une chance pour un pluralisme démocratique. La laïcité comme système de combat ou d'ignorance du « religieux » m'apparaît comme réductrice.

Par ailleurs, du côté des communautés confessionnelles, il y a, me semble-t-il, à travailler sur la manière d'être présent à la société contemporaine. Est-elle et doit-elle être la même qu'il y a cinquante ans ?

E. Des aspects symboliques importants

Dès les débuts de l'État belge, l'Église comme institution a été associée aux moments les plus significatifs de la vie publique et elle a accueilli jusque dans ses célébrations les symboles de l'État.

C'est le rôle toujours actuel du *Te Deum* du 21 juillet, du *Requiem* du 11 novembre. C'est la présence du drapeau et de la Brabançonne dans une série de célébrations. C'est la place du mot « Belgique » ou « belge » dans des dénominations d'institutions francophones ou wallonnes.

Aujourd'hui, en dehors d'initiatives locales, rien n'est prévu pour une insertion dans l'Église de la symbolique nouvelle qui se construit notamment autour des fêtes de la Wallonie et de la communauté française.

Majoritairement, les catholiques ont longtemps, pour des motifs qu'explique l'histoire, boudé la régionalisation et la communautarisation, à la différence de ce qui s'est passé en Flandre.

La chance nous est donnée de pouvoir inventer du neuf. N'est-il pas possible que l'Église de Wallonie fête, y compris dans une célébration, la communauté régionale à laquelle elle appartient, qu'elle donne place davantage au drapeau wallon, qu'elle utilise la prière pour la Wallonie, récemment couronnée par un jury littéraire, qu'elle emploie dans ses déclarations le mot « Wallonie » et qu'elle l'associe à Bruxelles quand elle désigne les francophones de ce pays ?

Une institution politique, comme d'ailleurs toute institution, s'incarne dans des symboles sous peine de n'être qu'une structure vide. Contribuons-nous à la construction indispensable de notre région en valorisant la symbolique qu'elle se donne progressivement ?

CONCLUSION

La Bonne Nouvelle de Jésus, mort et ressuscité, s'inscrit dans des réalités historiques concrètes et particulières. Son universalisme lui-même serait uniformité réductrice s'il ne traversait pas les particularités.

L'Église qui est en Wallonie ne peut se réfugier ni dans la nostalgie du passé, ni dans la peur. Elle osera, je l'espère, assumer de manière audacieuse et neuve sa participation comme Église à la construction de la Wallonie.

Porteuse du message, de la vie et de la présence de Jésus-Christ à notre monde, elle peut être source d'espérance dans les enjeux majeurs du développement économique et

social de la région, inspiratrice de démocratie à travers la vie associative, chance pour un pluralisme positif, ouverture à la transcendance manifestée dans une identité chrétienne ouverte et dans une spiritualité authentique. Ses rapports avec les nouveaux pouvoirs publics pourraient aider à une réflexion sur la place des institutions qui réfléchissent au sens de la vie dans une société et enfin accueillir positivement les symboles de la Wallonie en devenir.

Comme chrétiens, nous devrions vivre, avec tous et toutes, la construction d'une Wallonie dynamique et ouverte, structurant de vraies solidarités dans la justice. Sans crainte et humblement, nous avons à apporter ce que nous sommes, y compris notre référence à Jésus-Christ et à l'Église. Nous n'avons certes pas à dominer la société, — notre Dieu n'impose pas, il propose, il est serviteur —, mais nous avons la conviction que notre foi construite aujourd'hui dans le dialogue nécessaire avec ceux qui ne la partagent pas, est une des richesses du pays wallon, de son passé mais aussi de son avenir.

Tony DHANIS

J.-É. HUMBLET

« Église-Wallonie » Pourquoi, Pourquoi faire ?

I. DES PRÉCURSEURS

Dès 1921, le P. Charles, s.j., dont le rôle missiologique sera considérable, écrivait dans *La Terre Wallonne* : « Il y a dans notre peuple wallon des ressources admirables qui empêchent de jamais désespérer de lui (...). L'action wallonne ne peut être étrangère à la grâce divine » (1).

A la même époque, dans le même périodique et ensuite sous forme de plaquette, son confrère, le P. Lemaire, s.j., pose le problème démographique wallon; grâce à Élie Baussart, les pages de *La Terre Wallonne* ne cesseront d'être une interpellation à la fois wallonne et chrétienne.

Le « mouvement d'étude et d'action Rénovation wallonne », actif de 1945 à 1975, malgré deux tentatives que j'y fis comme vice-président, n'a pas voulu poser des problèmes internes à l'Église, se contentant d'être un mouvement wallon à côté d'autres, celui qui sensibilisait les chrétiens en retard dans la prise de conscience régionaliste et pas tous prêts à une militance dans une même structure, de « ceux qui croient au ciel et de ceux qui n'y croient pas ».

(1) Texte reproduit dans notre *Église-Wallonie*, tome 1, *Chances et risques pour un peuple*, Éd. Vie ouvrière, Bruxelles, 1983, pp. 201 et 203.

Pourtant, l'action de Rénovation wallonne butait parfois sur les structures para-ecclésiales unitaires à dominante flamande; j'imagine, en effet, qu'il n'eût pas fallu sept ans (1963-1970) pour obtenir, de l'enseignement libre, l'application de la loi sur le libre choix de la seconde langue, si le Secrétariat national de l'Enseignement catholique (2) avait été régionalisé (3).

1970, année d'importantes réformes institutionnelles créant notamment les Communautés; même évolution dix ans plus tard, répétée en 1989, alors que l'Église-institution continue à raisonner en termes unitaires. Citons à ce propos le cardinal Danneels :

« Naturellement, si la population décidait d'une autre structure de l'État (4)..., on pourrait modifier les structures épiscopales » et de poursuivre : « comme Bruxelles représente un cas particulier, il faudrait trois conférences épiscopales dans un pays plus petit que les principaux Länder qui composent l'Allemagne fédérale » (5).

Le droit canon est assez souple et assez familier des compétences « *ratione personae* » pour que l'évêque, un évêque ou des évêques de Bruxelles participent à une Conférence épiscopale flamande ou à une Conférence épiscopale wallonne ou aux deux.

C'est ainsi qu'au lendemain de la guerre 1914-1918, de 1921 à 1924, a existé un diocèse de Malmédy pour éviter que les cantons de Malmédy, Eupen et Saint-Vith ne continuent à dépendre d'Aix-la-Chapelle comme sous le régime prussien (1815-1918). Et en 1967, à propos de la création du diocèse de Hasselt, le ministre de la Justice lisait à la Chambre le message suivant du nonce apostolique au nom du Saint-Siège :

En termes clairs, en ce qui concerne les Fourons, les autorités religieuses se sont ralliées à la solution de la loi belge que nous avons votée en 1963.

(2) La fameuse « Rue Guimard ».

(3) Ce qui sera quelque peu le cas en 1989.

(4) I. VAN HOOF, *Entretiens avec le cardinal Danneels* (Coll. Document/Témoignage), Paris-Gembloux, Duculot, 1988, p. 162.

(5) *Ibidem*. A propos de cet ouvrage, voir notre compte rendu dans *Bulletin Église-Wallonie*, n° 3, 1988, pp. 7-9.

Mais je suis autorisé à apporter une précision : si nous modifions législativement les limites provinciales, le Saint-Siège changera immédiatement de la même façon les circonscriptions diocésaines.

M. Larock. — C'est donc une nouvelle disposition ?

M. Wigny, Ministre de la Justice et de la Culture française. — Son Excellence le Nonce apostolique m'a autorisé à le déclarer publiquement.

Je suis en droit d'ajouter une seconde précision : Son Excellence le Nonce apostolique m'a fait remarquer que l'organisation d'un diocèse est, selon le droit canon, de la compétence de son titulaire et celui-ci n'existe pas encore. Mais, quand il sera nommé, le Saint-Siège insistera auprès de lui pour qu'il organise le nouveau diocèse de façon à tenir compte des besoins particuliers de la population des Fourons, s'inspirant en cela de l'exemple que nous lui avons donné dans notre législation civile. Il insistera pour que le titulaire du diocèse de Hasselt témoigne à ces populations la sollicitude que leur a témoignée jusqu'à présent Mgr Van Zuylen, évêque du diocèse de Liège, ce qui lui a attiré l'affection respectueuse et la reconnaissance de toutes les populations considérées, si j'en crois un article publié dans le *Journal d'Aubel*, le 28 janvier dernier.

Je crois que de cette façon le Saint-Siège se montre, comme il se doit, le plus respectueux de la souveraineté belge et se rallie aux décisions que prend celle-ci, en ce qui concerne les divisions du territoire (6).

De surcroît — M. le Cardinal est-il suffisamment informé à ce propos ? — s'il y a eu en Wallonie et notamment en Brabant wallon, y compris dans le clergé, à l'occasion du départ du cardinal Suenens, l'expression d'une forte aspiration à une conférence épiscopale wallonne, cette requête n'était pas originale. Bien des années plus tôt, l'Inter Pastoraal Beraad (équivalent flamand du CGAL) avait revendiqué une conférence épiscopale flamande.

Ailleurs, Monaco a son propre évêque et un chapitre de quatre chanoines pour 24.000 habitants; pour moins d'un million de catholiques, le Pays de Galles forme une pro-

(6) *Annales parlementaires*, Chambre 22-3-1967.

vince ecclésiastique avec un archevêque à sa tête; la Croatie, l'Écosse, le Pays basque sud ont leur propre conférence épiscopale, de même que, « de facto », la Catalogne.

Pourvu que les structures soient adaptées aux réalités politiques et sociologiques wallonnes, il n'y a évidemment pas d'objection à ce que des Flamands ou d'autres non-wallons exercent d'importantes responsabilités pastorales en Wallonie s'ils peuvent se sentir « Wallons avec les Wallons », comme le P. Lebbe fut Chinois avec les Chinois; d'ailleurs le Flamand de souche, évêque de Namur, Mgr Heylen, fit preuve, dans l'affaire du Boerenbond, d'une solidaire charité vis-à-vis de son subordonné, l'abbé Cordier, alors qu'au contraire, le Wallon évêque de Tournai aura la main dure vis-à-vis de l'abbé Mahieu.

Les évêques de Wallonie sont cinq sur seize au sein de la conférence épiscopale belge; rien d'étonnant, par conséquent, à ce que, par exemple, une lettre pastorale des évêques de Belgique, préparée à Bruges, sur l'Europe, n'ait fait aucune place aux régions de vieille industrialisation à reconvertir.

II. UN SOUCI D'INCARNATION

Cette inadaptation institutionnelle conduit inévitablement à une inadéquation pastorale; certains jugent que c'est le cas de la Radio-télévision catholique belge qui, malgré nos diverses démarches, veut à tout prix garder cette épithète nationale; incohérence qui s'explique, sans doute, par la composition de son Conseil d'administration présidé par un germanophone et composé en majorité de Bruxellois.

Si nous avons, dès la publication en 1983-1984 des deux volumes *Église-Wallonie* (7), réclamé une conférence épiscopale wallonne et un diocèse du Brabant wallon à part entière, notre souci premier est pastoral : en effet, du fait même de l'incarnation, à une époque et dans une culture déterminées, le vécu de la foi, de l'espérance et de la charité s'inscrit nécessairement dans l'histoire des peuples, dans leur diversité.

(7) *Église-Wallonie*, 2 volumes, Bruxelles, Éd. Vie Ouvrière, 1983-1984.

Dans l'Église universelle, il faut donc assurer une adaptation pastorale à ce que nous sommes et à ce que nous devenons.

Or, sous l'angle pastoral, la Wallonie diffère de la Flandre. Dans une interview au *Soir*, le cardinal Danneels lui-même soulignait que le vécu religieux wallon n'a jamais été marqué par le catholicisme sociologique comme dans le nord du Royaume et l'abbé Tony Dhanis déclarait au quotidien *De Standaard* (8) :

« L'Église wallonne n'a jamais été autant liée aux structures sociales dominantes que l'Église flamande... Il s'ensuit qu'elle doit remplir sa mission à partir d'une situation minoritaire... C'est là que se situe notre grande chance : dans la solidarité avec les pauvres et les déshérités et dans l'espoir à donner à une Communauté dont des régions sont devenues des lieux de non-espérance du fait du déclin économique. En 1988, selon moi, il y a des signes de ce que l'Église wallonne assume ses chances même si, selon moi, elle n'est pas encore assez wallonne. »

Même les comportements démographiques suivent la frontière linguistique et transcendent le Quiévrain et le Moerdijk.

III. DES INITIATIVES

Dès 1985, nous publions en cinq langues un « manifeste pour une Wallonie enrichie de ses différences » et nous sommes employés à contribuer au progrès d'un discernement chrétien sur les questions de l'amnistie, de l'enseignement, de la visite du Pape, du dialogue avec les laïcs, du contact avec les responsables hiérarchiques.

en 1986 : Quel avenir pour notre pays wallon ?

Et quelles présences d'Église ?

en 1987 : La Wallonie et ses divisions : quels pluralismes ?

en 1988 : Le vécu du pluralisme en Wallonie aujourd'hui et demain.

(8) 24 août 1988, sous le titre : *Kerk moet echt waals worden* (l'Église doit devenir vraiment wallonne).

en 1989 : Wallonie an 2000.

Quelles formations d'éveilleurs, d'animateurs
pastoraux, prêtres et laïcs, pour quel langage ?

en 1990 : De hauts lieux de notre histoire religieuse.

En effet, nous pensons nécessaire de nous nourrir de nos racines pour, dans les actions d'aujourd'hui, préparer un avenir où l'on retrouve le sens de ce qui nous entoure et de ce que nous faisons; notre Commission d'histoire religieuse, soutenue par six professeurs d'université, historiens, théologien, sociologue, y contribue.

L'idée est de mettre en valeur chaque année sept lieux porteurs répartis dans nos divers diocèses, les uns, fondateurs comme Fosses ou Nivelles, d'autres, liés à des saints de chez nous tels Mutien-Marie ou Julienne de Cornillon, d'autres encore, centres de rayonnement actuel, tels Banneux ou Chevetogne.

En avril 1988, nous déclarions :

Croyants en Jésus-Christ et membres de l'Église catholique, nous nous sommes regroupés par-delà les frontières des appartenances politiques autour de deux convictions fondamentales : notre conscience wallonne et notre foi chrétienne.

Nous avons choisi avec tant d'autres Wallons, d'être résolument pour la construction d'une Wallonie consciente de son identité, fière de son passé et décidée à construire son propre avenir dans la dignité.

Nous sommes heureux d'être chrétiens et sûrs que notre foi et notre appartenance à l'Église catholique sont une chance pour le présent et pour l'avenir de la Wallonie. Nous la voulons riche de ses différences et capable de les assumer dans un large dialogue respectueux des choix de personnes et des groupes. Le pluralisme est en effet, nous semble-t-il, une valeur essentielle dans la construction de la Wallonie.

Nous savons que les clivages d'hier et d'aujourd'hui entretiennent des peurs face à l'évolution des structures de l'État belge. Notre objectif est d'aider les chrétiens à partager pleinement l'espérance d'une Wallonie autonome dans une Europe unie. Pour le réaliser, des changements de mentalités et de structures sont nécessaires. *Église-Wallonie* y contribue activement pour sa part.

Cette Wallonie, nous la voulons tout à la fois forte des particularités nées de l'histoire et de ses diversités culturelles (partrimoine dialectal wallon, culture des immigrés y compris) et ouverte largement sur l'Universel. Loin du nationalisme étriqué, quel merveilleux creuset européen elle se révèle, elle constitue.

Actions ponctuelles, journées de réflexion mais aussi publications.

Une équipe, constituée au début 1981, a publié l'ouvrage essentiel intitulé *Église-Wallonie* :

— *Chances et risques pour un peuple*;

— *Jalons pour une histoire religieuse*.

(2 vol., Éd. Ouvrière, Bruxelles, 1983-1984) (9).

Nous avons rédigé un fascicule pour aider aux *Funérailles de Wallons* (10) avec, notamment, des lectures en dialectes, et traduit et édité, à titre de modèle, la lettre des évêques catalans : *Racines chrétiennes de la Catalogne* (11); nous éditons aussi un bulletin trimestriel documenté.

De surcroît, nous avons été à la base d'un article des *Études* (12) et d'un reportage de *Témoignage chrétien* (13) sur l'Église en Wallonie.

A tout cela s'ajoutent les conférences que nous organisons conjointement avec « Prêtres-Wallonie » (14).

Église-Wallonie (15) siège au Conseil général de l'Apostolat des laïcs (CGAL) ainsi qu'à la Commission des Affaires religieuses de l'Union culturelle wallonne.

(9) 400 F + frais de port à la Librairie Visuel, Place des Wallons, 41 à 1348 Louvain-la-Neuve. Tél. : (010) 45 03 09.

(10) 40 F. Réductions par quantités.

(11) 60 F.

(12) J.-F. GILMONT, *L'Église de Wallonie entre la Belgique et la Flandre*, in *Études*, tome 366, 1987, pp. 675-685.

(13) Par Serge Lafitte, une enquête chez les chrétiens de Wallonie; des Communautés à la recherche d'une autre évangélisation, *T.C.*, Paris, 8/14-1-1990.

(14) Les responsables diocésains en sont : Brabant wallon : abbé A. Pirson, place de la Cure, 23, 1300 Wavre; Liège : abbé E. Jeanfils, rue du Vertbois, 3A, 4000 Liège; Namur : abbé R. Dardenne, rue du Séminaire, 11B, 5000 Namur.

(15) La cotisation de 300 F par an à verser au compte n° 001-1611052-55 donne droit au bulletin; Chemin de la Verte Voie, 1348 Louvain-la-Neuve.

Comme l'écrivait Yves Wezel :

« Nous pouvons et devons comme chrétiens en Église assumer nos responsabilités dans la construction d'une Wallonie dynamique et libératrice pour tous ceux qui sont aujourd'hui écrasés » (16).

Et il poursuivait :

« Oser se dire wallon, comme Jésus se disait palestinien, parce qu'on se sent porteur d'une petite goutte de joie, même si c'est une joie grave, croire que le grain de sénevé donne un jour de belles branches où les oiseaux du ciel peuvent bâtir leur nid, ce n'est pas un repli sur soi mais une ouverture à l'universalisme chrétien. Encore faut-il que les chrétiens wallons y croient. Pour vivre aujourd'hui sa joie en Wallonie, de tout cœur, sans complexe et sans durcissement, il importe qu'advienne et se développe une pensée wallonne afin que pour ce coin de la terre aussi passe le salut total " en la résurrection des morts " ».

Jean-Émile HUMBLET

(16) In *Église-Wallonie, une logique de reconquête ?* in Revue TOUDI, Quenast, pp. 176-184, spécialement pp. 182-184.